

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. MARS

1780.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-
trice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. MARS

1780.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les principes de sagesse adoptés par Louis XVI. Ouvrage moral & politique, sur les vertus & les vices de l'homme.

Sapientia in capite turbarum clamat.

Prov. cap. 1. 21.

A Paris, chez Gueffier; à Liege, chez Lemarié. 1780. 2 vol. in-8°.

“ LE public, dit l'auteur de ce recueil de moralités, nous a été si favorable jusqu'ici, que nous espérons de sa bonté,

Gg 2

„ qu'il nous traitera de la même sorte „ Cette faveur du public, cette confiance de la part de l'auteur m'a fait jeter des regards de tous côtés pour effaier de découvrir l'homme qu'on pût reconnoître à ces deux marques distinctives ; mais je doute que j'aie réuffi , à moins que ce ne soit M^r. le chevalier du Coudrai , que le public a effectivement toujours traité en enfant gâté , & qui par le retour le plus juste lui témoigne la plus grande confiance.

Quel que soit l'auteur de cet ouvrage , il y a mis peu du sien ; mais il a recueilli des choses utiles , il a mis à contribution les anciens & les modernes , les livres sacrés & profânes ; le mélange est parfait , & le choix n'est point toujours de nature à avoir fatigué beaucoup le discernement de l'auteur ; il copie mot à mot plusieurs pages de suite , sans citer , mais les guillemets avertissent que c'est un autre qui parle. Parmi les sources les plus précieuses de cette compilation , se trouve , (qui le croiroit ?) M^r. le marquis de Caraccioli , dont on lit ici un éloge complet ainsi que de ses immortelles productions.

La Cabale est la science favorite de l'auteur , si on en juge par le début de l'ouvrage , où l'on trouve 22 pages sur les vertus des nombres 1 , 2 , 3 , 4 , 5 , 6 , 7 , 8 , 9 , 10 , 11 , 12. Ces observations un peu arides sont suivies de quatre estampes , très-bien gravées , & accompagnées chacune d'un commentaire singulièrement prolix , & qui occupe deux grands volumes in - 8^o. La première estampe représente la sagesse en général , la seconde

la sagesse humaine, la troisieme la sagesse mondaine, & la quatrieme la fausse sagesse de l'homme du siecle. Il y a dans ces estampes une certaine richesse de dessin & une grande diversité d'idées, qui les rendent très-intéressantes, & paroissent propres à donner une impression plus profonde aux principes que l'auteur se propose de discuter.

Voici l'explication de la premiere de ces estampes, qui suffira pour apprécier les autres, & qui décele assez que l'auteur n'est point du tout l'ami des grands hommes du jour.

“ La sagesse est représentée par une belle
 „ femme en son simple naturel, le corps
 „ droit, les pieds joints sur un cube, les bras
 „ croisés s'embrassant elle-même; signifie fermeté. Sur la tête une couronne de laurier & d'olivier, c'est la victoire & paix : un espace ou vuide à l'entour, exprime la liberté; se regardant dans un miroir, soutenu d'une main sortant d'un nuage, c'est-à-dire, qu'elle se regarde toujours & se connoit.
 „ Quatre petites femmes laides, enchaînées au cube qui est sous la sagesse, elle les méprise & foule au pied l'opinion aux yeux égarés & les poings fermés : la passion maigre au visage tout altéré, les mains derrière le dos; la superstition au visage transi, joignant les mains comme une servante qui tremble de peur : & la science, vertu artificielle, pédantesque, au visage enflé, glorieux & arrogant, lit un livre où il est écrit
 „ *oui, non* „



Louis Dauphin, pere de Louis XVI. Ode qui a remporté le prix de poésie à l'académie de Montauban, par le Pere Vialar de la Doctrine chrétienne.

JE ne fais s'il y a quelque chose de plus propre à consoler les amis de la religion & des mœurs, des atteintes qu'on porte de tout côté & de toutes les manieres à ces respectables objets, que cet empressement à célébrer un Prince dont la mémoire est une condamnation éclatante de la philosophie du siecle. C'est sur-tout l'emploi qu'on fait de la poésie pour un tel sujet, qui mérite l'approbation des gens de bien. Depuis long-tems cette fille des dieux ne sert plus qu'aux farces du théâtre, à la frivolité & au libertinage; il faut du courage pour la délivrer de cette espece d'esclavage & la rendre à sa premiere destination, qui est particulièrement de célébrer les héros & les enfans des dieux. *Divos puerosque deorum.* Hor. a. p.

Le poëte débute par un tableau sombre & triste d'un groupe de sceptres, de couronnes, brifés, foulés aux pieds dans l'obscurité de la nuit épaisse du tems. Parmi ces augustes ruines il cherche le tombeau du Dauphin; les pleurs des arts & des vertus le lui font connoître.

Affise sur son mausolée

Des arts & des vertus la troupe désolée

De pleurs baigne ses offemens.
O mânes d'un héros sublime!
Que votre cendre se ranime.

Ecoutez votre éloge & nos gémissemens.

Ecoutez votre éloge, cette chute est froide & peu assortie au ton élevé que l'auteur a pris dans son début; mais elle est en quelque sorte justifiée par la pensée vraie & solide qui lui sert d'explication.

Vous ne rougirez point d'un hommage coupable.
Tant qu'un Roi sous le dais en impose à nos yeux,
Rampant à ses genoux, le flatteur méprisable
Ose le mettre au rang des dieux;
Mais l'idole est-elle brisée?
L'auguste vérité, trop long-tems déguisée,
Paroît enfin sur ses débris.
Sa voix célèbre ici ta gloire,
Prince, & te peint tel que l'histoire
Doit te représenter à nos fils attendris.

L'influence de l'exemple d'un si grand Prince sur les mœurs & la croïance des peuples, la digue qu'il préparoit dans le silence de la vie privée contre le torrent impétueux de l'irréligion, sont exprimées avec autant de dignité que de force. C'est une des meilleures strophes de cette pièce, & qui rend avec le plus de justesse le vrai caractère du Prince.

Sans faste, sans orgueil, ami de la nature,
Tu retraças les mœurs de nos simples aïeux.
Du luxe corrupteur la fatale imposture
Jamais ne fascina tes yeux.
L'erreur aveugle & la licence,
Tremblantes à tes pieds, te virent en silence
Sapper leurs coupables autels:
L'impie, instruit par tes exemples

Apprit à respecter nos temples,
Et soumit à la foi ses doutes criminels.

Après avoir comparé le Dauphin à Henri IV par la bonté de son caractère, son amour pour le peuple qu'il étoit destiné à gouverner, le poète nous retrace sa charité envers les indigens, & les effets de sa bienfaisance sur toutes les classes de malheureux.

Jamais ton cœur tendre & sensible,
Au cri des malheureux ne fut inaccessible ;
Tu scûs partager leurs soupirs,
Et ta prodigue bienfaisance
Versoit au sein de l'indigence
Ce que ta main avare arrachoit aux plaisirs.

C'est dommage que l'auteur n'ait point changé le mot *prodigue* contre une épithète plus vraie. La bienfaisance du Dauphin, toujours éclairée, toujours mesurée sur les règles de la sagesse, assortie aux circonstances, proportionnée à l'étendue des besoins réels, n'avoit rien de commun avec la *prodigalité*. On remarque encore ailleurs quelques légères taches de ce genre; p. ex. dans la strophe suivante, qui semble perdre en quelque sorte toute sa force par une fin qui manque d'énergie & de justesse.

La discorde mugit : la terrible Bellone
M'appelle dans les champs de carnage & de deuil,
Où l'Anglois consterné vit rompre sa colonne,
Et briser son féroce orgueil.
Des humains barbare ennemie,
Veux-tu que des guerriers j'encense la furie,
Et qu'ils deviennent mes héros ?
Pourrois-je louer leur victoire

Quand ils ne courent à la gloire
Qu'en foulant à leurs pieds les morts & les tombeaux.

Qu'y a-t-il de si cruel à *fouler* aux pieds
les morts & les tombeaux? N'est-ce pas ce
 que les hommes les plus doux font tous les
 jours sans blâme & sans remords? Fouler aux
 pieds *les mourans*, creuser des *tombeaux* pour
 assouvir la fureur de gloire, voilà le crime des
 conquérans, des guerriers injustes & atroces.
 Le fort tout naturel des *morts & des tom-*
beaux c'est d'être *foulés aux pieds*.

O trop fragile espoir! malheureuse patrie,
 Tu ne goûteras pas le fruit de ses vertus.
 Ah! tu vas le pleurer, comme Rome attendrie
 Jadis pleura Germanicus.

O mort! épargne sa jeunesse!
 Le prends-tu pour Nestor en voyant sa sagesse?...
 Nos cris ne peuvent la fléchir...
 Elle ouvre lentement ta tombe...
 Louis frappé languit, succombe,
 Et la France l'occupe à son dernier soupir.

Ouvre lentement sa tombe, pour exprimer
 la longue maladie du Dauphin, est une ex-
 pression heureuse & pittoresque. *Le prends-tu*
pour Nestor, est une imitation bien rendue
 de cet ancien vers latin, *Cùm numerat an-*
nos credidit esse senem. Les pleurs de la
 France assimilés à ceux de *Rome attendrie*,
 rappellent à l'esprit ce beau passage de Vir-
 gile:

Quantos ille virum magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cum tumulum præterlabere recentem!

Æneid.

Dans le fragile espoir, & la patrie frustrée
 du fruit de ses vertus &c, je crois apperce-
 voir encore quelques traces de cet ancien
 poëte :

- Nec puer Iliacà quisquam de gente Latinos*
In tantùm spe tollet avos : nec Romula quondam
 6. *Ullo se tantùm jactabit tellus alumno.*

La maniere dont l'auteur ranime l'espoir &
 la confiance des François, est pleine d'inté-
 rêt, & porte dans les cœurs l'amour du Mo-
 narque qui a pris la place de son sage & ver-
 tueux pere.

Louis n'est plus.... François! honorons sa mé-
 moire.

Il n'eut pas le pouvoir de rendre un peuple heu-
 reux.

Il en eut le désir... C'est assez pour sa gloire...

Son fils accomplira ses vœux.

D'un pere l'exemple sublime

Est à jamais gravé dans ce cœur magnanime,

Formé par ses sages leçons.

C'est-là cette lumiere

Qui le guide dans sa carrière.

Pourroit-il s'égarer en suivant ses rayons ?





Histoire naturelle, générale & particulière, contenant les Epoques de la nature, par Mr. le comte de Buffon, &c.

Suite de la troisieme Epoque.

NE nous contentons pas de juger l'opposition que M^r. de Buffon forme à la croïance du déluge universel, sur les preuves incontestables de cet événement, devenu en quelque sorte le dogme du genre humain & la grande époque de toutes les histoires des nations. Examinons un moment la nature & les probabilités du systême qu'il lui substitue. Il est vrai que ce systême est purement arbitraire, contredit par toutes les histoires, par toutes les traditions humaines; mais isolons-le pour un moment, faisons taire tous les témoignages qui l'anéantissent, pour l'apprécier en lui-même.

A la date de trente ou trente-cinq mille ans de la formation des planètes, la terre se trouvoit assez attéridie pour recevoir les eaux sans les rejeter en vapeurs. Le chaos de l'athmosphère avoit commencé de se débrouiller : non-seulement les eaux, mais toutes les matières volatiles que la trop grande chaleur y tenoit reléguées & suspendues, tombèrent successivement; elles remplirent toutes les profondeurs, couvrirent toutes les plaines,

P. 132.

sous les intervalles qui se trouvoient entre les éminences de la surface du globe, & même elles surmonterent toutes celles qui n'étoient pas excessivement élevées. Combien de suppositions ruineuses dans ce peu de lignes! La formation des planètes par une éclabouffure du soleil! Nous avons vu ce qu'il en falloit penser. — La terre attiédie, quoiqu'elle n'ait jamais été fondue, ni brûlante, comme nous l'avons démontré, & qu'elle ne se refroidisse pas, comme nous le ferons voir encore plus clairement. — Des eaux qui tombent successivement, qui couvrent les plaines & les éminences du globe, quoique sans un miracle bien certain il ne puisse y avoir assez d'eau pour cela dans toute la nature. — Enfin des eaux qui se trouvent autour du globe, sans qu'on puisse deviner en aucune façon d'où elles sont venues. Déjà la date de leur arrivée sur la terre est bien incertaine, puisque M^r. de Buffon, quoique maître absolu de sa chronologie, les fait venir tantôt l'an 25000 (p. 104) & tantôt l'an 35000 (p. 132); mais la grande difficulté est de savoir l'origine de ce volume immense d'eau qui est resté si long-tems relégué & suspendu. Qui pourra s'imaginer que dans le corps du soleil, dans ce feu dévorant & vitrifiant tout ce qui en approche, même à des distances de 33200 lieues, il se trouve un telle quantité de vapeurs aqueuses! Car voici de quoi occuper des calculateurs vigoureux. Les planètes ne font que la 650^e. partie du soleil; l'eau sortie du soleil avec les planètes ne fait

par conséquent que la 650^e. partie de l'eau solaire; qu'on évalue maintenant l'eau des mers, des rivières, des lacs, des nuées &c, appartenans aux autres planètes, proportionnellement à leur grandeur, sur la quantité d'eau échue à la terre; & qu'on multiplie cette masse énorme d'eau par le nombre 650, on fera combien d'eau il y a dans la substance du soleil. . . . A-peu-près autant que de fluide igné. . . . Qu'on fasse maintenant l'expérience d'unir une moitié d'eau & une moitié de verre fondu dans une seule & même masse, on aura le soleil de M^r. de Buffon.

Mais je me trompe peut-être; ce n'est pas dans le soleil même, c'est autour de lui & dans son atmosphère que s'est trouvé le volume d'eau qui a suivi la terre (c'est ce que M^r. de Buffon semble insinuer quelque part). Voilà ce qui est plus incompréhensible encore. Toute atmosphère, toute évaporation est composée de la même matière que le corps même dont elle émane. Qu'on juge donc de la masse d'eau contenue dans le soleil, par celle qui se trouve dans son atmosphère, & si (comme je viens de le prouver) celle-ci paroît égaler à-peu-près la moitié du soleil, quelle quantité n'y en aura-t-il pas dans le soleil même? . . . Mais en vérité on se laisse à suivre des conséquences de cette nature; on s'afflige de sonder les ténèbres où s'enfoncé un homme fait pour instruire & pour éclairer les autres.

C'est la raison pour laquelle je n'examinerai pas un très-grand nombre d'impossibilités

& d'incompatibilités que présente cette dernière origine des eaux; je ne demanderai pas pourquoi l'atmosphère solaire qui n'avoit reçu aucun coup oblique, a quitté cet astre, dont l'attraction, respectivement à celle de la terre, étoit comme 1,000,000 à 1; pourquoi ces eaux solaires se sont attachées à la terre qui n'en vouloit pas, qui les a repoussées durant 25000 ou 35000 ans, & ne les a enfin reçues qu'avec un fracas épouvantable &c; je ne demanderai pas d'où est venu l'air, dont le volume est peut-être cent millions de fois plus grand que celui de la terre; s'il est également sorti du corps ou de l'atmosphère du soleil; s'il s'amalgame également avec le fluide ignée, avec le verre fondu &c. &c. J'abandonne toutes ces questions, pour contempler les merveilleuses opérations des eaux mises enfin en possession du globe qui les avoit si long-tems combattues.

P. 20. *Les sables & graviers calcaires, la pierre de taille, le moëllon, les marbres, les albâtres, les spaths calcaires, opaques & transparents, toutes les matières en un mot, qui se convertissent en chaux, ont été formées dans l'eau; toutes sont entièrement composées de madrepores, de coquilles & de détrimens des dépouilles de ces animaux aquatiques qui seuls savent convertir le liquide en solide & transformer l'eau de la mer en pierre. Quel groupe de merveilles! quelle étonnante fécondité des eaux! C'est dommage qu'avec l'enthousiasme que produisent naturellement de si belles découvertes, on ne perde pas entièrement*

15. Mars 1780.

437

tièrement les impressions d'une importune & trop fidele mémoire. On peut dire que dans les systêmes la mémoire est un vrai gâte-tout.

Toutes les matieres qui se convertissent en chaux, ont été formées dans l'eau. M^r. de Buffon oublie que le monde en fusion, le monde dont il suppose le refroidissement gradué depuis son origine, étoit rempli de matieres calcaires; nous avons vu (ci-dessus p. 281) que c'étoit le fondement de ses plus brillans calculs. — *Toutes sont composées de madrepores, de coquilles &c.* (a). De grace, quelles especes de coquilles ont produit le marbre noir, parfaitement noir, tel que celui de Dinant * (b)? Les coquilles triturées sont pres- que toujours blanches; mais quelque couleur qu'elles aient, elles ne sont jamais parfaitement noires. . . . De quelle espece de coquilles sont composés les marbres absolument rouges, verts, bleus &c? . . . Quel rapport ont avec les coquillages des veines singulierement variées dans leurs couleurs, leur direction, leur diamètre, dont les sinuosités infiniment bi-
zarres

P. 20.

* Ville de
pays de
Liege.

(a) Mr. de Buffon a appris cette origine générale & exclusive de *toutes* les matieres calcaires, d'un Anglois nommé Wright; mais est-ce à un homme tel que Mr. de Buffon, à se charger de commenter les rêves d'autrui, lui qui en fait de si longs & de si beaux!

(b) Je cite celui-là de préférence, parce que je me suis assuré qu'il étoit calcaire, & ne pouvoit être confondu avec la pierre de touche. . . . Outre qu'il est parfaitement noir, on n'y apperçoit aucune trace de coquillage.

zarres embrâssent des masses énormes & de la plus grande étendue? Il est bien vrai que les marbres & autres pierres calcaires, contiennent souvent une prodigieuse quantité de coquillages; mais les argilles en contiennent, suivant M^r. de Buffon, une quantité égale (a), & ne sont cependant pas le résultat des coquilles. — *Les animaux à coquilles savent seuls convertir le liquide en solide.* Je suis bien sûr que l'eau ne se change jamais en coquille, en végétal, en minéral, ni en quoi que ce soit. J'ai pour associés dans cette manière de penser tout ce qu'il y a de vrais physiciens (b); mais je me glorifie surtout

(a) *Nous trouvons dans ces mêmes argilles une INFINITE' de belemnites, de pierres lenticulaires, de cornes d'ammon &c. . . . Ces anciennes dépouilles étoient enfouies dans l'argille. Epoq. p. 149. —* Peut on voir une terre, une pierre, plus remplie de coquilles de tous les genres, que les carrières de Mastricht? Cependant rien n'est moins calcaire, moins propre à se convertir en chaux.

(b) *L'eau, dit Mr. Macquer, paroît une substance inaltérable & indestructible, qu'on la fasse entrer dans telle combinaison que l'on voudra; qu'on la retire ensuite, on la retrouvera toujours telle qu'elle étoit auparavant, en la purifiant suffisamment. Qu'on la distille seule ou avec un intermède, elle restera toujours de la même nature; aucun de ses propriétés essentielles n'en recevra le moindre changement. Dict. de Chymie, art. Eau.* Ce grand chymiste réfute ensuite les fausses conséquences déduites des expériences de Margraf & de Vanhelmont, & conclut que l'eau est un corps simple & inaltérable, que les chymistes n'ayant aucun moyen de la décomposer, peuvent la considérer
comme

tout du suffrage de M^r. de Buffon, qui dans la même page (qui le croiroit ?) nous dit en termes exprès : *L'eau de la mer tient en dissolution des particules de terre qui, combinées avec la matière animale, concourent à former les coquilles.* Il ne s'agit plus, comme on voit, de convertir le liquide en solide, c'est le solide (des particules de terre) qui se change en un autre solide. . . . Encore un moment de réflexion.

Toutes les matières qui se convertissent en chaux, ont été formées dans l'eau. Rien de plus calcaire que les œufs, les ossemens des

comme telle ; aussi la mettent-ils tous au nombre des élémens, ou principes primitifs. — L'eau pure, dit Mr. l'abbé Para, paroît être un assemblage de particules homogènes, indissolubles, inflexibles. Théorie des êtres sensibles. T. 2, p. 252.

On trouvera les mêmes observations dans le *Dictionnaire des fossiles* de Mr. Bertrand, art. *Terreau*, où ce savant auteur confirme cette doctrine par une expérience démonstrative. Il n'y a que des empiriques ou des alchimistes qui puissent croire à la transmutation de l'eau en terre. — Je ne m'arrêterai pas à réfuter la vieille imagination du décroissement insensible de la mer, démenti par le fait & la comparaison de la géographie ancienne avec la moderne. Des villes placées, il y a trois mille ans, sur le rivage de la mer, le sont encore aujourd'hui ; Marseille, Cadix, Ostie, Smyrne, Tyr, Sidon, Alexandrie, Bizance &c, sont toujours des ports. Il est de fait que par des causes locales un rivage s'affaisse, un autre s'élève ; & c'est la raison pourquoi Ravenne, Damiette, Aigues-Mortes &c, ne touchent plus à la mer ; mais cet élément fait bien faire payer sa retraite à d'autres rivages.

hommes & des quadrupedes, les cornes de cerfs, d'élans, de chevreuils &c. Tout cela a donc été formé dans l'eau? . . . Avant la formation des calcaires, il n'y avoit d'autre matiere, que le verre pur, le verre primitif; or le verre, mais sur-tout le verre pur, ne souffre aucune altération ni par l'eau, ni par l'air, ni par le feu le plus violent; nous avons vu que c'étoit l'observation des chymistes les plus instruits; comment donc le verre pur a-t-il pu devenir calcaire? . . . *Les particules de terre tenues en dissolution*, ou étoient calcaires, ou vitrifiables. Si elles étoient calcaires, la mer & les animaux à coquilles n'avoient plus rien à faire pour les rendre telles. Si elles étoient vitrifiables, qu'on nous apprenne comment l'eau peut dénaturer à ce point une substance dont la nature est de ne se dénaturer jamais? — *Les particules de terre tenues en dissolution combinées avec la matiere animale, concourent à former les coquilles.* Ou cette *matiere animale* étoit calcaire, ou elle étoit vitrifiable (il n'en existoit pas d'autre alors, p. 201). Si elle étoit calcaire, il est inutile de supposer aucun concours pour produire des calcaires, c'est-à-dire, des coquilles, principe général de tous les calcaires. Si elle étoit vitrifiable, qu'on nous dise comment deux vitrifiables, savoir les *particules de terre en dissolution*, & la *matiere animale* ont pu produire des calcaires. — *Comme la soie est le produit du parenchyme des feuilles combiné avec la matiere animale du vers à soie.* Quoi! des vers à soie, de

parenchyme, des feuilles, doivent expliquer les productions d'un âge où tout étoit verre pur, inaltérable, incommiscible, infusible, apyre &c? Il faut avouer que la comparaison n'est pas parfaite. Si M^r. de Buffon avoit dit que les animaux à coquilles rassembloient la matière calcaire *tenue en dissolution* dans l'eau, & en formoient des coquilles, comme les abeilles font des raïons de la cire qu'elles amassent sur les fleurs, cela pouvoit être exact (a); mais hélas! il eût fallu convenir que la matière calcaire existoit déjà, & dès-lors que devenoit le plus bel ouvrage de la *troisième Époque*?

On sera peut-être surpris du peu de curiosité que je témoigne de connoître l'origine de ces *animaux à coquilles*, nés tout-à-coup dans l'eau pure répandue sur une masse de verre également pur & éternellement inaltérable. Mais ignore-t-on la toute-puissance des *molécules organiques, actives, indestructibles* qui ont vécu dans le soleil & qui mourront dans le froid? . . . Je n'ai garde de les troubler dans leurs utiles opérations, il n'en est pas encore le tems; je ne m'occupe que des moïens de

(a) C'est la vraie raison de la nature calcaire observée dans les coquillages; tout comme le corps de l'homme & des animaux est de la nature de la terre végétale, parce que c'est cette espèce de substance terrestre que ces êtres s'unifient & s'incorporent préférentiellement aux autres matières qui ne leur conviennent pas. Je donnerai à cette assertion tout le développement qu'elle demande, lorsque je parlerai de la terre végétale.

P. 134. conserver leurs ouvrages. Lors de la naissance des animaux à coquilles, *la mer*, dit M^r. de Buffon, *étoit encore bouillante*. Comment donc ces animaux primitifs ont-ils pu vivre ? Il est vrai que j'ai vu des poissons dans des eaux très-chaudes (a), mais dans des eaux *bouillantes* ces mêmes poissons étoient cuits & parfaitement morts, tout comme les poissons qui n'ont jamais habité que des eaux froides. Ainsi l'exemple de ces poissons ne prouve rien en faveur des poissons de *la mer encore bouillante*. Le savant naturaliste dont le génie compense la mémoire, le fait très-bien lui-même. Dans le *Suppl. à l'Hist. nat. t. 4. p. 91*, il dit en termes exprès : *Il est évident qu'aucun être vivant ou organisé n'a pu exister & encore moins subsister dans un monde où la chaleur étoit encore si grande, qu'on ne pouvoit, sans se brûler, en toucher la surface*. Or la terre, dont la chaleur rendoit l'eau *bouillante*, étoit plus chaude encore, suivant l'arabique & très-incontestable axiome, *propter quod unumquodque est tale, & illud magis*. On s'y brûloit donc plus encore que dans l'eau *bouillante*. Et par conséquent *aucun être vivant ou organisé n'y a pu exister & moins encore subsister*.

(a) Il y en a dans les bains de Bude en Hongrie, dont les eaux sont très-chaudes ; ils sont bons à manger, on les cuit & on les frit aussi aisément que ceux qui vivent dans l'eau froide.

Je prévois bien que toutes ces considérations affoibliront un peu la confiance que M^r. de Buffon tâche de nous inspirer en sa théorie des matieres calcaires. Mais peut-être les argilles ont-elles mieux réuffi (a) ? *Après la chute & l'établissement des eaux bouillantes sur la surface du globe, la plus grande partie des scories de verre qui la couvroient en entier, ont donc été converties, en assez peu de tems, en argilles : tous les mouvemens de la mer ont contribué à la prompte formation de ces mêmes argilles, en remuant & transportant les scories & les poudres de verre, en les forçant de se présenter à l'action de l'eau dans tous les sens.* Que d'idées ne fait pas naître cette courte narration de la naissance des couches argilleuses ! Le verre pur, le verre primitif, qui, selon Macquer, a toute la dureté & la résistance du diamant, réduit en poudre par le mouvement de la mer, & cela *en assez peu de tems.* — Comment le verre peut-il se convertir en argille, sur-tout par une formation prompte, s'il est vrai, comme je ne cesse de le faire observer, qu'il résiste invinciblement à l'action de l'eau, de l'air, du feu, des acides, &c. Non, certainement l'eau

P. 146.

(a) Les argilles étant, suivant Mr. de Buffon, le premier ouvrage de la mer, il paroît que j'aurois dû discuter cet article avant celui des calcaires ; mais ces argilles sont si pleines de coquilles, elles sont si souvent au-dessus des calcaires, que j'ai cru mettre plus d'ordre dans les idées, en commençant par la formation des calcaires.

pure & le verre pur ne feront jamais de l'argille, pas plus durant 2000 ans que par une formation prompte. — De toutes les argilles connues, il n'y en a aucune qui ne soit mêlée avec toutes sortes de terres. Nulle couchée sur le globe, où l'argille soit pure (a). Où la mer a-t-elle pris ces matières diverses dans le tems où il n'y avoit encore que du verre pur & de l'eau pure ? — Comment une mer bouillante a-t-elle pu former des couches ? Les eaux bouillantes ne déposent rien ; tout y est dans une agitation & réciprocation continuelle. Quoi ! des eaux bouillantes auroient construit des collines d'ardoises de 6000 pieds, sans déranger un seul feuillet ! Cela demande une foi bien robuste. Mais peut-être la mer n'étoit-elle plus bouillante, lorsqu'elle a transporté les argilles pour en revêtir la roche primitive. En ce cas, la mer étoit tranquille & ne transportoit rien. Une mer universelle est essentiellement tranquille ; celles que nous connoissons sur le globe actuel, sont plus ou moins pacifiques, suivant qu'elles ont plus ou moins d'étendue. Mais, quelque agitées qu'elles puissent être à leur superficie, elles sont toujours parfaitement calmes au fond, où l'on ne ressent ni tempêtes, ni marées. C'est

P. 206.

(a) Toutes les matières étrangères, dont on vient de parler (l'acide vitriolique, le mica, la terre calcaire, les pyrites, le fer, le sable, &c.) se trouvent mélangées avec l'argille, ou seules, ou plusieurs ensemble, ou toutes à la fois, & dans toutes sortes de proportion. Macquer. Dict. de chimie, art. Argille.

une chose reconnue de tous les physiciens & navigateurs. Il est certain, dit Woodward, par les relations des plongeurs, que les marées, & les tempêtes même les plus furieuses, n'agissent que sur la superficie de la mer, dans les endroits où l'eau n'est pas profonde, & sur le rivage; mais elles ne pénètrent jamais dans les endroits profonds; elles ne troublent point le fond de la haute mer, où l'eau est aussi tranquille & exempte de toute agitation au milieu de l'orage, que dans le calme le plus grand. Essai sur l'Hist. nat. de la terre, p. 19. On peut voir cette observation prouvée de toutes les manières dans le traité de M^r. Boyle sur le fond de la mer, sect. 3 (a). La mer de M^r. de Buffon ne pouvoit donc agir que contre la cime des Cordelières & des Alpes; le reste du globe ne devoit en rien se ressentir de son action.

Accordons un moment à l'eau le pouvoir

(a) Une chose, qui m'a étrangement surpris, c'est que Mr. de Buffon cite ce même auteur, pour prouver que le fond de la mer est toujours agité. Pour moi, j'ai sous les yeux le passage que j'indique, dans le *Traçs Written by the honorable Robert Boyle. Relation about the bottom of the sea*, p. 10, édit. d'Oxford 1670. Je pourrois faire un recueil assez considérable des fausses citations, des passages mal entendus, que l'illustre naturaliste accumule en faveur de ses opinions, & qu'il regarde comme des notes justificatives sans réplique. J'aurai encore l'occasion de faire remarquer sa manière de copier & d'interpréter les auteurs, lors même qu'il ne juge pas à propos de les citer.

Hist. nat.
t. 1, p. 85.

de décomposer un diamant, sur-tout à l'eau chaude (M^r. de Buffon assure que celle-ci a plus d'efficace, p. 147). Laissons-la étendre & distribuer son argille, ce premier fruit de ses travaux, sur toute la surface du globe. Qu'arrivera-t-il ? Sans doute, la première couche qui *enveloppe la roche vive*, sera constamment & universellement d'argille ? Oh ! pour cela ; non. C'est ici qu'il faut voir M^r. de Buffon occupé de la disposition de ses couches, établir des observations générales, puis les réduire à rien par des exceptions sans nombre ; arrêter sans aucune raison le transport des coquillages, pour laisser déposer les couches argilleuses (a), & nous dire en même tems que ces couches en sont remplies, p. 149 ; placer *dans les argilles une infinité de belemnites, de pierres lenticulaires, des cornes d'amon*, p. 149, quoique tout cela dût produire des couches calcaires ; ordonner à la mer

(a) Ce passage est presque plaisant. Le tems de la formation des premiers coquillages doit être placé quelques siècles après l'établissement des eaux, & le transport de leurs dépouilles a suivi presque immédiatement. Il n'y a eu d'intervalle qu'autant que la nature en a mis entre la naissance & la mort de ces animaux. P. 150. On voit que la mer n'a transporté aucun de ces animaux en vie ; elle attendoit leur mort, puis les transportoit successivement. Quoiqu'à bien examiner ce passage, il paroît que ces animaux sont nés & morts tous à la fois, & qu'ainsi la mer ne les a pas transportés un à un, ce qui eût demandé trop d'attention pour distinguer les vivans des morts.

d'amener tantôt précifément de l'argille, & tantôt précifément des calcaires, & cela quelquefois durant 14000 ans, fans aucun mélange; enfin tracer un plan, une disposition de couches, dont je n'ai jamais pu retenir que les mots fuivans, *au-deffus, au-deffous, au milieu, souvent, ordinairement, quelquefois, prefque toujours*, nomenclature fans règle & fans objet fixe, fruit naturel de l'esprit de systéme, de cette espece de maladie d'esprit qui veut soumettre les opérations de la secrete nature aux écarts de l'imagination.

Je voudrois bien opposer à cette maniere de produire & d'arranger les couches, celle que de savans hommes ont imaginée d'après les notions du déluge; on verroit, non pas une mer *bouillante*, ou bien absolument tranquille, occupée d'un ouvrage incompatible avec son état; on verroit toute la masse des eaux contenues dans l'air, dans la terre & dans la mer, réunie par le concours des causes les plus subites & les plus violentes, répandre sur la terre toute la vase de l'océan, les animaux qu'il nourrissoit, les débris de coquilles & de végétaux entassés dans son sein durant vingt siecles; on verroit, dis-je, cette masse énorme d'eau, agitée par les ressorts les plus puissans dirigés par la main de Dieu même, mêler les dépouilles immenses de l'océan avec les décombres de la terre détrempee & amollie (a);

(a) Non que la terre ait été entièrement dissoute, comme le prétend Woodward; mais on ne

Aquæ eun-
tes & redeun-
tes. Gen. 8.

Ci-dessus,
v. p. 364.

son mouvement de réciprocation, clairement exprimé dans l'Écriture, qui la pouffoit & repouffoit en sens contraire, devoit tantôt amener une matière, & tantôt une autre, suivant la qualité de la vase, dont les eaux étoient empreintes, & la diversité des matières qu'elles entraînoient (a). Mais je ne m'arrêterai point à ce détail pour ne pas être en contradiction avec ce que j'ai dit de l'inutilité & de l'impossibilité d'expliquer tout ce qui est arrivé durant cette mémorable catastrophe du globe. Je me contenterai de répondre à une objection spécieuse, que M^r. de Buffon emploie souvent contre les notions communes

ne peut nier que ce long séjour des eaux & leur violence extrême n'aient donné au sol une mobilité singulière, sur-tout si les pierres calcaires, comme le prétendent quelques naturalistes, n'existoient pas encore en masse, & qu'elles soient une production de la *nouvelle terre*, dont les habitans avoient besoin d'abris solides, & conséquemment de matériaux pour les bâtir. Voyez cette idée bien développée dans les *Lettres à un Américain*. T. 2, p. 9.

(a) Un poëte païen exprime admirablement la fureur de ces eaux destructives & en même tems créatrices, qui, suivant Mr. de Buffon, n'ont pas même effleuré la surface de la terre :

Concutitur tellus, validis compagibus hærens,
Subducitque solam pedibus : natat orbis in ipso ;
Et vomit oceanus pontum, sitiensque resorbet.
Nec sese ipse capit. Sic quondam merferat urbes
Humani generis cum solus constitit hæres
Deucalion. Manilius, libr. IV.

des effets du déluge. C'est cette quantité énorme de coquillages de la même espèce qu'on trouve, comme par familles, entassée à des hauteurs considérables, qui semble indiquer qu'ils s'y sont multipliés, & que la mer y a fait un séjour assez long. Il me paroît que cette grande objection ne peut se soutenir contre les réflexions les plus simples.

1^o. La même difficulté se trouve dans le système de M^r. de Buffon. *Si le tems du transport des coquillages a suivi presque immédiatement le tems de leur formation... si l'eau entraînoit les coquilles & les autres dépouilles, &c, comment se sont-elles tenu rassemblées en masse jusqu'à faire des rochers?*

P. 150.
152.

2^o. J'ai vu des masses considérables de coquillages, qui n'étoient que les débris d'un seul animal, & qui paroissoit aux hommes peu instruits dans l'histoire naturelle, le résultat de mille & mille générations. Les *encrinites*, par exemple, les *trochites*, les *entroques* sont les articulations du palmier-marin, dont les vertèbres sont au nombre de plus de 26000.

3^o. Toutes les fois que j'ai examiné par moi-même ces rochers composés, à ce que l'on disoit, de coquillages homogènes, j'y ai trouvé un très-grand mélange de toutes sortes de matières, pierres, terres, végétaux, & coquilles d'espèce différente. C'est ce que j'ai particulièrement remarqué dans un tas de pierres lenticulaires ou numismales (a), qu'on voit en Transylvanie, entre Clausenbourg & Fœkete-To; mais, comme mon témoignage

(a) Espèce de coquillage pétrifié, qui a la forme

Hist nat.
I, p. 268.

pourroit paroître suspect, je veux bien m'en tenir à ce que M^r. de Buffon nous apprend de la marne de Touraine, dont il a fait un si grand usage pour détruire les notions du déluge. Il dit en termes formels que les especes sont très-différentes; que *quelques-unes sont connues sur les côtes de Poitou; que d'autres appartiennent à des côtes éloignées; qu'il y a des fragmens de plantes marines pierreuses, telles que des madrepores, des champignons de mer, &c.* Enfin il rapporte le sentiment de M^r. de Reaumur, ce grand observateur des secrets de la nature, qui étoit persuadé que le golfe de Touraine tenoit à l'Océan; il déterminoit même la route du courant qui y charioit les coquilles. Voilà donc le grand argument, tiré de cette fameuse marne, absolument nul suivant M^r. de Reaumur, & suivant M^r. de Buffon lui-même, qui rapporte son sentiment sans le contredire, & qui convient du mélange & de la confusion de ces coquillages.

4^o. Cette observation de M^r. de Reaumur doit s'étendre sur un grand nombre de plages de notre continent, qui sont restées sous la mer long-tems après le déluge. P. ex. je ne doute pas que ces rochers de pierres lenticulaires,

forme de monnoies, ou plutôt de lentilles. Les habitans du pays l'appellent *l'argent des Tartares*, & sont persuadés que saint Ladislas, poursuivant ces peuples vaincus, changea en pierres les piéces d'or & d'argent qu'ils répandoient sur leur route pour arrêter les vainqueurs.

lares , dont parle Gessner , & qu'il dit se trouver dans les cantons de Glaris & de Lucerne , n'aient été produits par de petites mers interceptées , lors de la retraite des eaux du déluge ; que les coquilles aient pu s'y multiplier , au point de former des monticules (a). La quantité de lacs , qu'on voit encore aujourd'hui dans ce pais , ne laisse aucun lieu de douter que les eaux de la mer n'aient séjourné dans des vallées profondes & qui manquoient d'écoulement , long-tems après le déluge. Plusieurs de ces vallées étoient absolument fermées ; ce n'est qu'avec le tems que les eaux se sont fait des issues , qu'elles ont élargis successivement en rongant les rocs , en détruisant les digues , &c. (b).

*De Petrif.
part. 2, cap.*



JE NE puis me résoudre à quitter l'article des coquillages , sans témoigner quelque regret de tant de belles & grandes especes qui , suivant M^r. de Buffon , ont été perdues sans retour , que le froid a fait périr sans

(a) La multiplication des coquillages est si énorme & si subite , que l'imagination a de la peine à suivre la fécondité & la promptitude de la nature dans cette opération. Mr. de Buffon en convient , *Hist. nat. t. 1 , p. 271*

(b) Cette observation est sensible pour ceux qui ont voyagé en Suisse ; c'est une chose étonnante à quel point le Rhin a rongé , depuis peu d'années , les bords de la cascade de Schaffhausen.

P. 149. qu'il en soit resté un seul individu. Telles sont les *cornes d'ammon*, les *belemnites*, les *pierres lenticulaires*, qui étoient fort à leur aise dans les *caux bouillantes*, mais qui ne pouvoient vivre dans l'eau froide. Comment les molécules organisées *vivantes, indestructibles*, qui ont résisté au feu du soleil d'où elles sont venues chez nous, qui résisteront également au froid jusqu'en 168000, ont-elles produit des poissons si délicats? Vivent nos coquillages qui ont sçu vivre dans l'eau bouillante, (comme on n'en peut douter, puisqu'on les trouve dans les couches primitives d'argille, pêle-mêle avec les cornes d'ammon, p. 151) & qui n'en vivent pas moins dans l'eau froide. Et quelle différence du froid d'aujourd'hui avec celui qui a tué les cornes d'ammon! Mais est-il bien sûr que ces cornes d'ammon n'existent plus? En peut-on douter après les assurances positives qu'en donne M^r. de Buffon? Il n'y a rien qu'il avance avec plus de confiance & qu'il répète avec tant de persévérance que l'extinction de ces anciennes especes. On retrouve cette assertion favorite p. 22, 30, 135, 140, 142, 149, 430. T. 2, p. 239, 240, 241. On peut dire que l'illustre naturaliste s'est fortement occupé de la mort de ces animaux primitifs. Cependant à force de m'en occuper à mon tour, je suis parvenu à recueillir quelques raisons d'espérance. Voïons s'ils sont bien morts.

1^o. En 1744, quand M^r. de Buffon écrit la théorie de la terre, les cornes d'ammon existoient encore. Après avoir parlé des coquillages

quillages qui n'étoient jamais jettés sur le rivage, il ajoute : *Il est à croire que les cornes d'ammon, & quelques autres especes, qu'on trouve pétrifiées & dont on n'a pas encore trouvé les analogues vivans, demeurent toujours dans le fond des hautes mers.* Or le froid est-il donc si étrangement augmenté depuis 1744 ? . . . D'ailleurs dans les *Epoques*, M^r. de Buffon assure que les cornes d'ammon sont perdues depuis plus de 30 mille ans, le froid de ce tems-là (qui seroit regardé aujourd'hui comme une chaleur insupportable) leur étant absolument contraire. Si donc il est vrai qu'elles ont vécu jusqu'en 1744, il y a tout lieu de croire qu'elles existent encore.

2^o. Si en 1744 M^r. de Buffon a eu des raisons pour croire les cornes d'ammon existantes, il n'a pu changer de sentiment, sans avoir des informations bien précises qu'elles n'existoient pas. Ces informations n'ont pu être que le résultat d'une connoissance exacte de tout ce qui vit dans le sein du plus profond océan, depuis le pole arctique jusqu'à l'antarctique. Or à dater de l'an 1744 jusqu'en 1778, le terme est un peu court pour une instruction si vaste & si juste. . . La grande profondeur de l'océan est, dit-on, de 3000 brasses, le moïen de tout bien examiner à cette profondeur ? . . . *La terre n'est pas encore entièrement découverte, ce n'est que de nos jours qu'on s'est élevé à la théorie de sa forme*, p. 6, & M^r. de Buffon connoit spécifiquement tout ce qui existe dans l'abyme des mers !

3°. Les cornes d'ammon, (ainsi que les belemnites & les pierres lenticulaires) *se tenant toujours dans le fond des hautes mers*, comme dit M^r. de Buffon; & *le fond des hautes mers* étant toujours tranquille, comme je l'ai fait voir, il n'est pas possible que ces coquillages soient poussés hors de l'océan (a), au moins les grands & les plus pesans, car pour les très-petits (mais qui déposent démonstrativement en faveur des grands) on en trouve des milliers, comme nous allons voir.

4°. Gualteri (*Index testac. t. 19*) nous fait voir trois especes de cornes d'ammon marines. Rumphius en parle aussi; Lister, Bonanni,

(a) Il est évident, dit Mr. Woodward, par les relations des pêcheurs ou plongeurs, dont on se sert pour les perles, qu'il y a un grand nombre de poissons à coquilles qui restent continuellement au fond de la mer; cachés à notre vue par le vaste abyme d'eaux; qui habitent toujours le fond de l'océan sans jamais approcher des rivages; étant aussi contraire à la nature de ces poissons, d'abandonner leur habitation naturelle qu'à ceux qui habitent le rivage, de quitter la leur, & de se retirer au fond de la mer: delà vient que les naturalistes les ont nommés en latin pelagiæ, & qu'ils ont appelé littorales, ceux qui habitent plus près du rivage. Quant aux coquillages que nous trouvons sur les rivages, ils y sont tous poussés & jetés par les marées & les tempêtes; ils appartiennent par conséquent aux especes qui vivent près du rivage; non pas à celles qui habitent au fond de la mer, & dans les endroits les plus profonds & les plus reculés de l'océan. Essai sur l'Hist. nat. de la terre, p. 19. — Mr. de Buffon dit précisément la même chose, adopte la même distinction de pelagiæ & de littorales Hist. nat. t. 1. p. 290.

nanni, & M^r. d'Argenville en ont fait mention. Le célèbre Woodward, homme profondément instruit dans cette partie de l'histoire naturelle, en a vu aussi d'une espece (*Rép. au D. Camerarius, p. 315.*). Enfin voici ce que je lis dans les *Amusemens microscopiques* de M^r. Ledermuller, page 21. *Quelque renommé que soit le sable de mer en général pour la quantité de gros & de menu coquillage; notre sédiment d'Arimini l'emporte par-dessus tout autre, en ce qu'on y trouve sept sortes des plus petites cornes d'ammon. Il est remarquable, que, bien que, suivant le témoignage de Mr. Bourguetto, on en ait trouvé quantité & même au-delà de soixante especes sur les plus hautes montagnes; les naturalistes jusqu'ici n'ont pas connu une corne d'ammon, tirée de la mer. De là vient, que certaines gens, qui connoissoient peu la nature, ont pris toutes ces cornes d'ammon, qui se ramassent sur les montagnes, pour des jeux de la nature. Mais ils seront détrompés de reste, en voiant que notre sédiment en contient sept especes & au-delà. Il est même si fécond en cette sorte de coquillage, que dans six onces de sable de mer, j'en ai compté 9000 de la seule espece des cornes d'ammon. — Les pierres lenticulaires ne sont pas plus perdues que les cornes d'ammon, on en trouve de très-petites sur le rivage. *Minutissima granulorum magnitudine in arenâ littorum maris inventa sunt.* Gessner, de petrif. part. 2. cap. 7. — Les belemnites sont également très-existans dans la*

mer, soit qu'on les rapporte à une espee d'holoturies, comme fait M^r. Bertrand (*Diçt. des foss.* p. 67.), soit qu'on les regarde avec M^r. Claret comme un polype articulé. *Ibid.* p. 88.

5^o. Des coquillages dont les analogues vivans paroissent perdus avec bien plus de vraisemblance que les cornes d'ammon, puisque celles-ci se montrent au moins dans l'état d'une extrême petitesse, viennent d'être découverts comme bien vivans & bien certainement associés à la totalité des especes qui constituent le plan indivisible & immuable de la création. Tels sont entr'autres les térébratules. " Madame de Bois - Jourdain (dit M^r. Bertrand dans son *Diçt. des fossiles*) & M^r. Schmidt, l'une à Paris, l'autre à Berne, montrent une vraie térébratule marine. C'est ainsi que peu à peu le nombre des coquilles pétrifiées anomies diminuera, à mesure qu'on découvrira les especes de la mer qui étoient inconnues. A cet exemple j'ajouterai celui du palmier marin, dont les débris pétrifiés passoient également pour des monumens d'une espee perdue, jusqu'à ce que M^r. Adriantz, capitaine du vaisseau Britannia, en prit un à 80 milles des côtes de Groenland. Ce zoophite, ou plante - animal, se trouva attaché à la sonde, & avoit été arraché de la terre avec ses racines à 236 brasses de profondeur (a). Qu'on juge s'il est rai-

(a) Voyez l'Essai sur l'histoire naturelle des corallines, par M^r. Ellis. P. III. tab. 37. fig. A.

fonnable de prétendre que la mer arrache ces productions de leur lieu natal à 1180 pieds de profondeur, & qu'elle les amène sur le rivage pour en constater l'existence.

J'ai la confiance de croire que ces observations fussent pour nous rassurer sur l'existence & la conservation des animaux à coquilles dont M^r. de Buffon nous annonce la destruction. J'examinerai une autre fois ce qu'il dit de la perte des grands quadrupèdes. Je dois, avant de finir cette *troisième Époque* si féconde en événemens, dire un mot de la houille, dont la formation date de ce tems, suivant le célèbre naturaliste.

Ces veines de charbon qui sont toutes composées de végétaux, mêlés de plus ou de moins de bitume, doivent leur origine aux premiers végétaux que la terre a formés. Je suis bien sûr que M^r. de Buffon n'auroit pas adopté ce sentiment, s'il avoit observé des houillères en masse. Il est bien vrai que le charbon fossile est souvent le résultat des arbres, j'en ai en main des preuves incontestables. Mais il n'est pas possible de généraliser cette idée sans combattre les preuves de fait les plus décisives. Non, le savant naturaliste n'auroit jamais adopté cette opinion paradoxale, s'il ne s'étoit laissé persuader par des mémoires que je fais lui avoir été envoyés par des gens qui aiant toujours vécu dans des pays de houille, ont été regardés par M^r. de Buffon comme des témoins oculaires de cette étonnante méta-

P. 154.

morphose des végétaux (a). Le bitume qui pénètre la terre, pénètre aussi le bois; mais il ne faut que des yeux pour distinguer la terre & le bois qui ont été empreints de cette matière. La plupart des houillères du pays de Liege font de vrais bancs de roche feuilletée (b), sans vuide, sans mélange, sans variation dans leur densité ni leur texture... Le moien d'imaginer des arbres entassés de manière à ne pas laisser le moindre vuide, à ne permettre nulle entrée à une matière étrangère? . . . Si la matière intermédiaire se change en une houille toute semblable, qui fait avec les arbres un même tout, une même masse

(a) Je m'imagine découvrir ici un genre de punition que la politique humaine, quand elle est tant soit peu trop raffinée ou trop exigeante, ne manque pas d'éprouver. Mr. de Buffon a communiqué ses *Epoques* à tous les savans qui lui ont paru propres à les appuyer de leur suffrage. Son autorité, l'influence de sa célébrité sur des réputations subalternes, les ont subjugués. Par une espèce de représailles, des savans de province ont envoyé leurs ouvrages à Mr. de Buffon, & cet homme célèbre a adopté à son tour des opinions très-fausSES, qu'on lui présentait avec un respect & des hommages bien propres à captiver son approbation.

(b) Tout ce qui est feuilleté, est l'effet des marées, suivant Mr. de Buffon (Ci-dessus, p. 207). La houille est donc l'effet des marées; chaque feuillet est le dépôt d'une marée. Comprenez qui pourra comment la mer a réduit en feuillets de gros arbres; comment la matière ligneuse a été liquéfiée & ensuite transportée par feuillet, un à un, deux feuillets par jour.

solide & parfaitement unie, il est donc faux que les feuls végétaux se transforment en houille, il est donc inutile de recourir généralement aux arbres, puisque d'autres matieres subissent la même métamorphose.

Je ne rapporterai pas ce que les hommes les plus versés dans l'étude des fossiles ont pensé sur cette matiere (a). Je m'en tiens à M^r. de Buffon lui-même. Quand cet homme de génie ne donne rien aux préjugés, à la complaisance, ou à la prétention, il fait mieux que personne s'emparer du vrai. Aussi

(a) On peut consulter entr'autres le *Dictionnaire univ. des fossiles*, ouvrage rédigé avec soin & une exactitude bien supérieure à la plupart des traités que nous avons sur cette matiere. *C'est une erreur, dit Mr. Bertrand, que de croire que tout charbon fossile soit du bois décomposé, changé en limon & pénétré de pétrole, de bitume, de vitriol & de soufre. Il paroît plutôt que ce sont des couches de matieres limoneuses, argilleuses, marneuses, qui ont été plus ou moins pénétrées de mouffettes, de vapeurs sulfureuses, & de suc bitumineux & pétroliques. . . Comment concevoir que des couches qui ont jusqu'à 40 & 45 pieds de hauteur & une étendue de plusieurs lieues ne soient que des arbres décomposés? On trouve des couches qui n'ont que quelques pouces d'épaisseur, mais très-étendues; seroit-ce encore une forêt abymée & des arbres détruits? On rencontre des lits posés les uns sur les autres avec des couches intermédiaires de roc, de terre, de gravier. Etoit-ce donc des forêts qui ont végété les unes sur les autres? Dict. univ. des foss. art. Charbon fossile. Dans le même article, le savant minéralogiste donne des moyens sûrs de distinguer le bois alumineux de la houille en masse.*

nous dit-il, en termes exprès, que le *charbon de terre, la houille, le jai, sont des matieres qui appartiennent à l'argille, & qu'on trouve sous l'argille feuilletée ou sous l'ardoise*. Hist. nat. t. 1. p. 273. Je crois connoître l'homme qui a produit cette variation dans l'esprit du savant naturaliste, en faveur de sa houille végétale; par zele pour la gloire du Pline françois, je lui veux tout le mal du monde par rapport à ce genre de féduction.

De tous les physiciens de l'univers personne ne devoit avoir moins de goût pour cette opinion que M^r. de Buffon. C'est durant la troisieme époque qu'il compose sa houille; & il est plus qu'évident qu'alors il n'y avoit aucun végétal dans le monde. Il est vrai qu'il en fait croître *une quantité trop immense, pour qu'on puisse se la représenter*. Mais où? *Sur la superficie des terres élevées au-dessus des eaux, c'est-à-dire, sur la cîme des Cordelieres, des Alpes, du Caucase, &c, que les eaux venoient de quitter*. Mais les sommets de *ces grandes masses* n'étoient que du roc vif, du verre pur; & c'est là-dessus qu'a dû croître *une quantité immense de grands arbres propres à former la houille qui remplit l'intérieur de la terre dans les quatre parties du monde? ... O pouvoir de l'imagination! ... Sur les pierres de l'Arabie, sur les rocs des côtes d'Afrique, depuis quatre mille ans, il n'a pas paru un brin d'herbe; dans les plus fertiles provinces de l'Europe, où l'air & l'eau répandent, en *une quantité immense*, les germes de 39000 plantes, les dunes restent toujours arides &*

stériles. Et, dans le tems où il n'y avoit encore ni germes, ni plantes, le roc vif, le verre qui ne reçoit aucune altération, ni modification, a produit des végétaux énormes qui couvrent, qui remplissent la terre & la mer !

On fera sans doute surpris qu'avant de produire cette quantité immense de végétaux, & d'enrichir les habitans du globe d'une provision de houille qu'ils n'épuiseront jamais (a), M^r. de Buffon n'ait pas couvert les montagnes du globe chargées de cette opération, d'une bonne quantité de terre végétale. Il ne lui en eût pas coûté plus que de distiller la matière calcaire dans l'eau bouillante par le moyen de la digestion des animaux à coquilles. Mais le fait est qu'il n'y a pas songé, ou du moins qu'il n'en a rien fait. Car, tout au contraire, ce sont les plantes & les arbres qui ont formé la terre végétale. . . . N'y a-t-il pas de quoi s'étonner de la conduite de Dieu dans la création du monde ? Ce grand architecte, persuadé que le roc vif & la chaux pure ne produiroient point de végétaux, quand même on y en déposeroit le germe, a commencé par couvrir la terre d'une matière propre à la végétation ;

P. 153.

(a) Mr. de Buffon croit sans doute, comme Mr. Genneté, à la reproduction de la houille ; sans quoi il ne pourroit certainement pas nous promettre qu'elle ne s'épuiserait jamais. Déjà elle devient rare & renchérit de plus en plus. J'ai parlé de cette plaisante opinion de Mr. Genneté dans le Journal du 1. Nov. 1779, p. 320.

gétation ; & ce n'est qu'après cette sage précaution qu'il a dit : *Germinet terra herbam virentem & lignum*. M^r. de Buffon, plein de confiance en ses molécules, a suivi une autre méthode ; il commence par couvrir la terre de plantes & sur-tout d'arbres énormes, *en une quantité trop immense pour qu'on puisse se la représenter* ; après quoi il s'avise seulement de créer la terre propre à les produire & à les alimenter. C'est-là bien précisément le monde renversé.

P. 190.

Mais n'est-il pas vrai, dit M^r. de Buffon, que *les plantes & les animaux se changent en terre végétale* ? Qui en doute ? Ils se changent en la terre dont ils sont composés. La partie osseuse des animaux se change en terre calcaire, parce qu'elle en est composée ; le reste en terre végétale, par la même raison. Que de profondes & scientifiques spéculations sur la chose du monde la plus unie & la plus simple !

A ces notions du gros bon sens, ajoutons une preuve de fait qui n'est susceptible d'aucune réplique, sinon peut-être de la part de ces gens qui nient dans l'intérieur de leur cabinet ce que des témoins oculaires ont vérifié avec autant de peines que de soins. On trouve de la terre végétale dans les endroits où il n'y a jamais eu ni plante, ni animal. Au sommet des Alpes (dit Scheuchzer, ce grand observateur des singularités naturelles de sa patrie), où la subtilité de l'air, le vent & le froid ne permettent à aucune plante de croître, on trouve un terrain noir, vrai ter-
reau,

reau, terre franche, ce que les naturalistes appellent *humus atra*. Cette terre est pure & homogène. Scheuchzer lui a trouvé diverses propriétés, qu'on peut voir dans son *Oryctographia helvetica*, p. 99 & 100.

Un autre fait également incontestable est que la terre végétale ne s'accroît pas. Dans le système de Monsieur de Buffon, elle doit augmenter à vue d'œil. *La quantité* de plantes & d'animaux, qui tous les ans se dissout en terre végétale, est *trop immense pour qu'on puisse se l'imaginer*; au bout de quelques siècles, quelle quantité de terre végétale! Cependant la vérité est que cette quantité est toujours la même; qu'il n'y en a pas plus aujourd'hui que du tems de Romulus & de Nemrod, où la surface du globe en général étoit tout aussi fertile & tout aussi pourvue de terre propre à l'agriculture qu'en 1780 (a).

(a) Je n'ignore pas que les infatigables calculateurs des imaginations humaines ont décidé que la terre végétale s'accroissoit d'un quart de pouce par siècle. Ils disent en avoir fait l'expérience dans des lieux déserts. Mais 1^o. cette terre végétale, dont le volume augmente en certains endroits, n'est que l'ensemble de celle que les eaux ont amenée, que les hommes & les animaux ont tirée de leur nourriture, que la culture a détachée des calcaires & des sables avec lesquels elle étoit mêlée, que les sucres de la terre ont chariée dans les plantes & les fruits, &c. &c. 2^o. Puisqu'on convient que la profondeur générale de la terre végétale n'est que d'environ six pouces (V. Dict. d'hist. nat. art. *humus*. — Dict. des fossiles, art. *terreau*) Ce

Arrêtons-nous encore un moment pour voir comment les végétaux de M^r. de Buffon, ces enfans du roc vif, se sont rendus dans le sein de la terre pour y devenir charbons. Écoutez de nouveaux miracles. *De ces arbres que*
 158. *rien ne détruisoit que leur vétusté, il s'est fait dans cette longue période des transports successifs par les eaux courantes. Les eaux avoient quitté ces hauteurs; c'est la raison pour laquelle M^r. de Buffon les couvre de végétaux, préférablement au reste de la terre; & voilà ces mêmes eaux qui les emportent... Ou bien seroit-ce les pluies qui par des torrens formés sur la cime des masses vitrescibles voient dans la mer les larix & les cédres (a) ? . . . Des arbres que rien ne détruisoit que leur vétusté, & qu'on ne trouve jamais*

beau calcul ne donneroit que 2410 ans depuis l'existence des hommes & des animaux sur le globe. Que deviennent, suivant cette maniere de faire des *Epoques*, les 75000 ans de M^r. de Buffon ?

(a) Sur le sommet des montagnes, patrie des premiers végétaux, il ne peut y avoir de torrens. . . . Les défilés, les rochers, les gros cailloux, les hayes, les arbres, la sinuolité de la course des eaux, leur peu de profondeur, leur impétuosité même, les cascades &c, tout concourt à ce que les torrens n'emmenent pas fort loin ce qu'ils ont emporté. . . . J'ai demeuré long-tems dans le voisinage de très-hautes montagnes couvertes de sapins qui toiboient de vétusté, jamais il n'est arrivé un seul arbre dans les vallées où je me trouvois. M^r. de Buffon cite le Maragnon; il seroit curieux de voir un Maragnon sur les Alpes ou le Caucase.

mais sans leurs racines (a). . . . En vérité je me crois transporté dans le royaume des fées. Au défaut de M^r. de Buffon, il n'y a que M^r. Bailly qui puisse nous faire comprendre tout cela ; ces bonnes & puissantes déesses en lui révélant leurs secrets, lui ont communiqué non - seulement le talent, mais aussi le plus ardent désir de nous les faire connoître & admirer (b).

(a) Un grand naturaliste qui a passé sa vie dans la recherche & l'étude des coquillages, bois, souterrains & fossiles de tous les genres, atteste que les arbres trouvés en terre à des profondeurs considérables, ont toujours leurs racines. Voyez la *Réponse de Woodward aux observations du docteur Camerarius*, p. 341. Il y a peu d'argumens plus propres à démontrer la violence de la révolution qui les a ensevelis dans le sein de la terre.

(b) Il se compare lui-même aux missionnaires, & se croit choisi pour prêcher, au nom de Mr. de Buffon, le refroidissement du globe. *Je puis bien*, dit-il, *avoir quelque chose du zèle des missionnaires ; & même leur persévérance.* Voyez ses lettres à Mr. de Voltaire, qui ne croyoit pas plus que nous aux merveilles racontées par ces deux savans.

R. D. Gabriëlis Vundhardt, subsidia sacri Tribunalis. Augustæ-Vindelicorum, typis Rieger 1778. 1 vol. in-12^o. de 340 pag. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

Quoique nous ne manquions pas d'ouvrages en ce genre, on ne peut blâmer ceux

qui travaillent à les multiplier. Dans des provinces éloignées on n'est pas toujours à même d'avoir les livres les plus estimés en France, & la gloire de les réimprimer étant moindre que celle d'en faire d'autres, il est naturel qu'on suive ce dernier parti. Dans toutes les plages du monde chrétien & catholique, il est infiniment important que les confesseurs soient instruits & mis en état de se conduire avec sagesse & prudence ; la confession aiant, de l'aveu de Voltaire & de J. J. Rousseau, l'influence la plus forte sur le bonheur des hommes, sur le calme & la sécurité de la société générale.

L'abbé Vundhardt avoit donné précédemment une instruction pratique pour les confesseurs qui a été bien reçue de ses compatriotes, mais qui ne m'est pas parvenue. Le traité dont il est ici question, est une espece de suite à ce premier ouvrage ; l'auteur s'applique particulièrement dans celui-ci à réformer certaines décisions qui avoient paru tenir à une morale trop aisée, & à discuter des matieres dont l'examen avoit été omis, ou fait sans une attention proportionnée à la gravité de la chose.



L'Eau-de-vie est le mot de la dernière Enigme.

Dans le siècle passé, ce Roi dont la puissance
Fit trembler l'ennemi sur les rives du Rhin,
Par le secours de l'art me donna la naissance
Dans un ingrat terrain.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 30 Janvier.*)
Le grand-vifir, qui jouit de toute la confiance du peuple, vient de faire plusieurs arrangemens qui semblent annoncer une prochaine guerre. On travaille en effet avec beaucoup d'activité dans notre arsenal à l'équipement de trois flottes, qui doivent être prêtes à mettre en mer vers le printems prochain, & qui sont destinées pour trois expéditions différentes; savoir, la première pour le Caire, sous les ordres du grand amiral, afin d'y aller mettre à la raison les beys de plusieurs districts, qui occasionnent des troubles par les dissensions qu'ils ont entr'eux. La seconde fera voile pour la Morée; & la troisième est destinée pour Synope, où il regne beaucoup de troubles.

Les lettres de Smyrne portent " que les
,, propriétaires des effets trouvés à bord du
,, navire hollandois du patron Joachim Kue-
,, ler, qui y a été relâcher le 15 du mois
,, dernier, & à bord duquel les corsaires ont
,, enlevé pour la valeur de 150 mille piastras
,, en marchandises, ont pris le parti d'envoier
,, leur prétention à la décision du conseil
,, des prises en France „. Les corsaires, qui
se sont emparés du dit navire, donnent de

II. Part.

L 1

leur côté pour raison de leur conduite, qu'ils ont enlevé les marchandises, non parce qu'elles appartenoient aux Anglois, ou qu'elles étoient de leur fabrique; mais parce que les papiers & les connoissemens de ce bâtiment n'étoient pas dans l'ordre requis.

Jusqu'à présent la Porte ne s'est pas encore décidée sur les mesures à prendre pour arrêter les excès des armateurs françois & anglois dans l'Archipel. Cependant on fait qu'elle a fait réponse à l'ambassadeur de la république des Provinces-unies, qui se plaignoit fortement des hostilités des armateurs françois, " qu'elle n'avoit pas manqué de
 „ faire faire sur ce sujet les plus fortes repré-
 „ sentations aux ambassadeurs de France &
 „ d'Angleterre; que ces ministres l'avoient
 „ assurée, qu'ils espéroient recevoir, dans
 „ 10 à 12 jours, des instructions satisfai-
 „ santes de leurs cours sur ce sujet; qu'elle
 „ attendroit en conséquence ce que ces mi-
 „ nistres lui communiqueroient; mais que,
 „ si ce terme se passoit sans qu'elle eût
 „ une réponse satisfaisante de leur part,
 „ elle enverroit quelques vaisseaux de guerre
 „ pour aller protéger le commerce & la
 „ navigation dans ces mers, & maintenir
 „ l'honneur & la liberté de ses ports „ On est dans la plus vive impatience de voir comment cette affaire se terminera: en attendant, on a aussi appris que la Porte a fait passer secretement à Smyrne un hatichérif, par lequel elle témoigne à la régence de cette ville son mécontentement des désordres que

les corsaires étrangers commettent si librement dans ce port, & lui enjoint sérieusement de les faire cesser. Ce qui paroît d'autant plus fondé, que des lettres de Smyrne portent qu'un des corsaires françois se défarme actuellement, & que le propriétaire du bâtiment, qui est un négociant françois établi dans le fauxbourg de Galatha, a donné ordre à son correspondant de charger son bâtiment de marchandises destinées pour Marseille.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 2 Février.*) La cour a pris hier un deuil de chambre pour 3 semaines, à l'occasion de la mort de la princesse douairière de Prusse. On apprend de Kursk, que M^r. le général-feld-maréchal comte de Romanzow-Sadunanskoy, qui en est le gouverneur, y a fait, à l'avantage de ce gouvernement, des réglemens qui lui ont gagné tous les cœurs, & qui prouvent qu'il est aussi sage politique qu'habile guerrier.

Selon une liste qui vient de paroître, il se trouve en Russie 419 villes, dont 93 ont eu cette dénomination sous le regne actuel; on y voit à la fin les noms de 77 villes, dont les plans ont été dressés par la commission d'architecture, établie à Moscou & à Pétersbourg, & que S. M. a bien voulu approuver.

Dans le supplément à notre calendrier géographique pour cette année, on annonce l'apparition d'une comète dans le cours de 1780.

& 1781. On lit aussi la table de M^r. le professeur Texel, laquelle indique les degrés de longitude & de latitude qu'elle parcourra dans le firmament. Cette comète sera visible depuis le mois de Mai 1780 jusqu'à la fin d'Avril 1781 (a).

On est aujourd'hui un peu mieux instruit de la cause & des circonstances de la mort de M^r. Cook, qu'on ne l'avoit été d'abord par la lettre de M^r. Pallas, adressée à M^r. Buching *. On fait qu'il s'est élevé entre les Sauvages & quelques-uns de ses matelots une querelle dont les femmes ont été le motif, & où lui-même s'est comporté avec autant de violence que d'indiscrétion. On n'en peut douter d'après les relations même des Anglois, qui sont naturellement les moins suspects dans ce qu'elles rapportent au désavantage d'un compatriote regardé comme un ornement de la nation (b). La fureur de M^r. Cook

* 15. Fév.
1780, p 303.

(a) Voici le cas où les doutes, que j'ai répandus sur cette matière (*Observ. phil. p. 170, édit. de 1778.*) seront éclaircis. Si effectivement la comète, annoncée par Mr. Texel, paroît dans le tems & les degrés que le professeur détermine, je rétracterai très-promptement le genre d'incrédulité que j'ai témoigné à cet égard. Mais, si la comète ne paroît pas, ou si elle ne répond pas exactement aux calculs de Mr. Texel, je prendrai la liberté de grossir de son nom la liste des faux prophètes de comètes.

(b) Voyez les papiers anglois, entr'autres le *Crafisman*, 15 Janv. 1780, n^o. 1051. — “Le désastre du capitaine Cook, dit Mr. Linguet, vient de l'incontinence de ses gens & de sa propre indiscrétion. Je ne sais pourquoi les gazettes ont usé

ou de son équipage pour les femmes sauvages s'étoit déjà fait remarquer à Otahiti, où la galanterie du navigateur le fit aborder pour la seconde fois (a); mais où par la lâche & infâme indifférence des maris, elle n'eut pas de suites aussi fâcheuses que dans les frimats de l'Asie. Il faut convenir qu'une telle conduite des hommes à découvertes n'honore pas les sciences, & qu'il vaudroit beaucoup mieux avoir quelques vices de moins, que de connoître quelques isles de plus.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 12 Février.) La diète qui doit se tenir bientôt ici, sera très-intéressante

usé de réticence à cet égard. On affecte d'y donner le tort à ces malheureux Sauvages, qui me semblent au contraire avoir montré dans cette occasion un sang-froid bien rare .. Annal. polit. 1780, n^o. 57, p. 20.

(a) Il semble que j'aie eu une espece de presentiment que la galanterie du nouveau Magellan lui préparoit une fin tragique. Je n'ai cessé de gémir sur le désordre effréné & brutal qui regnoit parmi ces navigateurs. Voyez les Journ. du 1. Août 1778. p. 487. — 15. Août 1779, p. 563. — 15. Sept. 1774, p. 325, &c. — Pillons, dit Mr. Linguet, ces malheureux Sauvages, puisque notre jurisprudence nous le permet, troublons le repos de leurs familles, portons dans leur ménage l'opprobre, la fureur, les plus honteuses maladies même; puisque notre droit des gens ne place pas au rang des forfaits, cette abominable maniere d'empoisonner des peuplades toutes entieres, &c; mais, quand ils ont la force de se venger, & qu'ils en usent, ne les calomnions pas.

ressante par la diversité des objets qui y seront traités. On n'est point encore convenu si elle sera assemblée sous le lien d'une confédération, ou non? Cette précaution paroît d'autant plus inutile que les Russes sont en Pologne assez en nombre pour en imposer aux esprits inquiets.

On voit passer beaucoup de couriers entre les cours de Pétersbourg, de Vienne & de Berlin. Il s'assemble, il est vrai, des corps assez considérables de Turcs en Moldavie & en Valachie; mais la tranquillité des Russes n'en est pas troublée.

Les grains étant à bon marché en Pologne, la cour de Berlin en fait acheter pour remplir ses magasins.

E S P A G N E.

MADRID (*le 10 Février.*) La cour a reçu la confirmation de la triste nouvelle de la défaite de Dom Juan de Langara avec les particularités suivantes de cette affaire malheureuse; savoir, que lorsque l'amiral Rodney arriva le 16 Janvier avec son escadre de 21 vaisseaux de guerre, quelques frégates & un nombre de navires de transport à la hauteur du cap de Ste. Marie, il y trouva celle de Dom Langara forte de onze vaisseaux de ligne & quatre frégates. Deux de ces vaisseaux en aiant encore été séparés par un gros tems, ils restèrent à l'entrée du détroit de Gibraltar avec les quatre frégates. Par conséquent le commandant espagnol ne se trouvoit plus qu'avec neuf navires, lorsqu'il

appèrent la flotte angloise. Avec une force si inférieure, Dom Langara prit d'abord la résolution de se sauver par la fuite, & donna ordre à tous ses navires d'entrer au plutôt dans le premier port. L'on comptoit d'exécuter cet ordre pendant un brouillard épais; mais l'air s'étant éclairci peu après, l'escadre espagnole se trouva au milieu de la flotte angloise partagée en trois divisions. Deux navires de guerre espagnols le St. Augustin & le St. Laurent eurent le bonheur d'échapper & de rentrer le 17, dans le port de Cadix. Le chef-d'escadre Dom Langara se défendit pendant plusieurs heures avec une bravoure extraordinaire. Un de ses navires, le St. Dominique, eut le malheur de sauter en l'air au commencement du combat, sans qu'on ait pu en sauver un seul homme. Dom Juan de Langara devant enfin céder à la force, fut obligé de se rendre aux Anglois avec les navires le Phénix, la Princesse, le Diligent & le Monarque. Les navires le St. Julien & le St. Eugene subirent le même sort; mais étant fort maltraités & hors d'état de pouvoir tenir la mer, ils furent abandonnés par les Anglois, & entrèrent à Cadix. L'amiral Rodney a conduit les quatre autres navires, qu'il avoit pris, à Gibraltar, & a fourni cette place de provisions pour quelques mois.

Suivant les lettres du camp de St. Roch, le gouverneur de Gibraltar avoit relâché les officiers espagnols prisonniers sur leur parole d'honneur. Dom Langara, qui avoit reçu

quelques légères blessures à la tête & à la cuisse, étoit resté à Gibraltar.

Avec la confirmation de cette triste nouvelle, la cour a encore reçu celle qu'un convoi important de Biscaye, appartenant à la compagnie des Caraques, allant à Cadix pour s'y joindre à divers navires destinés pour les Indes occidentales, & estimé à la valeur de plus de deux millions de piasters fortes, avoit été pris par l'amiral Rodney & envoyé en Angleterre. Toutes ces fâcheuses nouvelles causent ici une consternation générale.

Les vicissitudes & les malheurs de la place de Gibraltar sont aussi anciens que sa première conquête, après laquelle elle a encore été perdue & reconquise : en 1350 le Roi Dom Alphonse XI mourut de peste devant Gibraltar après un an de siège; & il en avoit déjà levé un précédemment : ensuite Dom Juan-Alonso de Guzman, premier duc de Medina-Sidonia, reprit la place en 1462 sous le règne du Roi Dom Enrique IV; &, comme ce dernier succès fut dû à la patience, à la constance & à la valeur des Espagnols, nous espérons, que ces vertus nationales produiront encore aujourd'hui les mêmes effets que dans des tems plus éloignés.

Le Roi satisfait de la valeur & de l'intrépidité du chef & des autres officiers, ainsi que des équipages des vaisseaux qui se sont trouvés à l'affaire du 16 Janvier, a conféré au chef-d'escadre Dom Juan de Langara le grade de lieutenant-général de ses armées navales; au brigadier Dom Vincent Doz ce-
lui

lui de chef-d'escadre. Les capitaines font élevés au grade de brigadier, & les autres officiers à proportion. Sa Majesté touchée du malheur arrivé aux officiers & aux équipages du vaisseau le Saint Dominique, qui a sauté en l'air, a accordé aux veuves ou aux meres des officiers & des matelots la moitié de la paie de leurs maris ou de leurs fils pendant leur vie, sans préjudice des douaires ou pensions auxquels elles peuvent avoir droit par leur veuvage.

Des particuliers ont reçu ici des lettres de l'Amérique, portant " que Dom Jean-Baptiste „ Bonnet, lieutenant-général des armées navales, qui croise dans les Antilles, s'est „ emparé d'un convoi de 16 bâtimens anglois, qui faisoit voile pour la Jamaïque; „ & qu'ayant été informé, que les Anglois „ méditoient une expédition contre Porto-Rico, il s'étoit rendu dans cette île pour „ la mettre à l'abri de toute insulte; qu'en „ conséquence le convoi anglois, à bord „ duquel le gouverneur de la Jamaïque avoit „ fait embarquer deux régimens, & qui devoit être escorté par deux vaisseaux de „ ligne, n'avoit point paru „.

CADIX (le 4 Février.) Le San Justo, de l'escadre de Dom Gaston, partie de Brest le 13 Janvier, en fut séparé la première nuit, & le lendemain l'Athalante. Ces deux vaisseaux font entrés le 31 dans notre baie. Le dernier a touché sur les sables de Ste. Marie, où le mauvais temps l'avoit poussé après avoir rompu ses cables,

On a commencé ce soir à décharger ses canons & on espere de parvenir à le relever. Le Vainqueur, faisant 6 pouces d'eau, a été forcé de relâcher au Ferrol. Hier 3, il est entré dans cette baie 15 vaisseaux de ligne, 12 espagnols & 3 françois, & 2 frégates, une de chaque nation. Il manque encore 6 vaisseaux de l'escadre de Dom Gaston, dont 5 espagnols & un françois nommé le Scipion. Nous espérons qu'ils entreront demain. On ne fait rien de positif de Gibraltar, ni de combien de vaisseaux est composée l'escadre angloise. On dit seulement que Rodney en a détaché 4 & quelques bâtimens de transport pour Mahon. Nous savons que malgré le mauvais tems & les vents forcés de sud-ouest, les Anglois se sont maintenus en ligne entre le môle neuf & la pointe d'Europe hors de la portée de nos bombes. Nous espérons que quelques-unes donneroient sur les rochers.

Nos généraux ont tenu un grand conseil sur le parti à prendre dans cette circonstance. Nous croions que le plus sûr & le plus prompt seroit d'aller attaquer l'escadre ennemie à Gibraltar. On compte actuellement dans notre baie le Sérieux, l'Athalante, le Zayo démâté de son mât d'artimon & de 3 huniers, le St. Michel démâté de tous ses huniers. Le Véiasco, le Minos, le St. François de Paule, la Ste. Isabelle, le Guerrier, le St. Joachim, le St. Louis, le St. Pierre, le St. Damien, l'Arzogant & la frégate l'Émeraude, espagnols. Le Glorieux, le Zodiaque, la Bourgogne & la

frégate la Danaé, François. Les vaisseaux qui ne sont pas entrés, le Vainqueur, qui est au Ferrol, 5 autres vaisseaux espagnols, une frégate & 2 brûlots de la division de Don Antonio de Arce, & enfin un vaisseau & 2 cutters François.

P. S. au départ de la poste, le bruit court que la flotte angloise a repassé le détroit pendant la nuit du 2 au 3 par un vent d'est. Nous attendons qu'un courrier nous apporte la confirmation de cette nouvelle, avant d'y ajouter foi. Si malheureusement elle étoit vraie, l'ennemi nous seroit échappé en longeant les côtes d'Afrique, & auroit fait voile pour l'Amérique, où nous ne pourrions le suivre en ce moment.

I T A L I E.

R O M E (le 15 Février.) Par un édit du cardinal Colonna, grand-vicaire, daté du 28 du mois dernier, le Pape faisant attention à la disette & à la cherté du poisson & des autres vivres de carême, & voulant faciliter à ses sujets l'observance de ce saint tems, a fait publier en leur faveur, qu'ils pourront user de laitage, d'œufs & de viandes depuis le premier dimanche de carême jusqu'au mardi de la semaine sainte inclusivement, excepté les jours de vendredi & samedi à l'ordinaire, la veille de saint Mathias & le mercredi des quatre tems; demeurant cependant en sa vigueur l'ordonnance du jeûne. Et pour cette faveur S. S. impose seulement pour pénitence que tous les soirs à l'heure que les cloches sonnent, chacun ait soin de réciter trois *Salve*

Regina à l'honneur de la sainte Vierge, avec un *Pater Noster* & un *Ave Maria* à l'honneur de saints Apôtres Pierre & Paul.

Dans les excavations de Tivoli, ordonnées par le saint Pere, on a découvert une statue aiant une peau d'agneau sur la poitrine & un petit agneau à ses pieds; on a aussi trouvé une tête d'Antinous le jeune d'une très-belle sculpture. On apprend de Naples qu'il y a eu cette année, en l'honneur de L. A. R. Mg^r. l'Archiduc Ferdinand & Madame l'Archiduchesse son épouse, beaucoup plus de bals, de festins, de mascarades & autres divertissemens publics & bien plus magnifiques que les années précédentes.

NAPLES (le 1 Février.) Le 22 du mois passé la Reine partit d'ici, & prit la route d'Aversa pour aller à la rencontre de L. A. R. les Archiducs de Milan, qui avoient passé la nuit précédente à Capoue. La rencontre se fit à Mezzotto, où M^{gr}. l'Archiduc Ferdinand aiant apperçu la voiture de la Reine, descendit aussitôt de la sienne, ce que S. M. voulut faire également; mais ce Prince ne le lui permit pas: surquoi il passa avec Mde. l'Archiduchesse son épouse dans le carrosse de cette gracieuse Souveraine. A l'arrivée de ces augustes Personnes, le Roi accourut pour ouvrir la portiere de leur carrosse: il embrassa M^{gr}. l'Archiduc & donna le bras à Mde. l'Archiduchesse. Cette auguste compagnie passa ensuite à une table de 28 convertis à laquelle furent admis les premiers officiers de la cour, le comte de Lamberg, ministre

de L. M. I, l'ambassadeur de France, le marquis della Sambuca, la duchesse de Turfi, le prince Albani, la marquise Cusani, ainsi que les dames & cavaliers qui font de service. Après le dîné, le Roi retourna à Portici & L. A. R. passèrent au palais du comte de Lamberg préparé pour leur réception. Ces augustes hôtes fréquentent nos spectacles & en font enchantés.

BOLOGNE (le 8 Février) Le 6, vers les 11 heures de la nuit, nous eumes une secousse de tremblement de terre si violente, qu'il n'y eut aucun habitant de la ville qui ne la ressentît sans en être extrêmement effrayé. Toutes celles, qui l'ont précédée, n'avoient rien de si affreux, relativement à sa véhémence & à sa durée. Elle a occasionné plusieurs crevasses dans les édifices de cette ville; mais personne n'en a souffert. Un moment avant cette secousse, on vit un grand éclair; ceux qui étoient alors sur des lieux élevés & ouverts, assurent l'avoir vu sortir de terre, semblable à une flamme (a).

MILAN (le 17 Février.) La fatalité, qui

(a) Ces fortes d'éruptions ont lieu dans presque toutes les grandes commotions de terre. Le feu souterrain, vraie cause de ces paroxysmes du globe, cherche une issue, & s'en fait une dans les endroits les moins compactes de la surface. Lorsque j'observai les ruines de la ville de Comorre après le tremblement qui la renversa en 1763, les spectateurs de cette catastrophe m'ont assuré que la terre s'étoit entr'ouverte sur la rive droite du Danube, & avoit donné issue à une grande gerbe de feu.

désole successivement tous les théâtres de l'Europe (a), vient de répandre la terreur sur le nôtre. Le 31 du mois dernier, au soir, lors du spectacle qui avoit attiré une foule infinie de peuple, il tomba une grande partie du plafond de la voûte sur l'amphithéâtre, avec tant de fracas qu'il mit dans le plus grand désordre tous les auditeurs, qui cherchoient à gagner en foule les portes du spectacle pour en sortir, de sorte que les gardes eurent bien de la peine à calmer ce tumulte; & à faire revenir les spectateurs de leur fraïeur.

Il vient de paroître un édit de S. M. notre auguste Souveraine, par lequel il est défendu à toute personne, de quelque état & condition qu'elle soit, d'acheter aux soldats des montures, tant vieilles que neuves, ainsi que des armes & tout ce qui peut servir à leur usage, sous peine d'emprisonnement & d'être employée aux travaux publics, tant les acheteurs que les vendeurs.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Février.) Pour l'honnête entretien des élèves muets & sourds, que l'on instruit ici d'après la méthode de Paris, dans un hôpital, l'Impératrice-Reine, qui ne laisse passer aucun moment sans le signaler par

(a) Autres accidens plus sérieux & dans tous les genres, 15. Déc. 1779, p. 265 & autres Journaux cités là-même.

ses bienfaits & sans rendre quelques-uns de ses sujets heureux, vient d'abandonner à un prix très-modique un bien qui lui appartient près de Mœdlingen. — A commencer du mois d'Avril, il fera mis un impôt sur les boissons qui entrent dans les pais autrichiens. On augmentera même ceux qui sont déjà sur le vin & la biere. On a calculé qu'annuellement on boit dans cette ville & ses fauxbourgs 980 mille eimer de vin & de biere. — Dans le moment où nos rues étoient très-embarrassées de neiges & que les toits des maisons s'en trouvoient surchargés, la police a usé d'un expédient dont la bourgeoisie ne peut que se louer, en ce qu'elle a engagé tous les voituriers & charretiers, qui arrivoient ici chargés, & qui seroient retournés à vuide, à prendre une certaine quantité de neige, & à la conduire vers un endroit déterminé; ce qui s'est exécuté avec la plus grande tranquillité.

RATISBONNE (le 17 Février.) On entamera incessamment l'affaire de la ratification du traité de Teschen. En attendant, on voit ici la note suivante touchant le préjudice inséparable de la clause salvatoire *de salvo jure cujuscumque*, qu'on se propose d'insérer dans le prochain avis de l'empire.

“ Par une clause salvatoire, la plupart, „ pour ne pas dire toutes les conditions du „ traité de paix de Teschen deviennent in- „ fructueuses; & elles deviendroient au con- „ traire susceptibles d'une discussion juridique „ & d'une décision arbitraire „

„ Sa Majesté l'Impératrice-Reine & sa Ma-
 „ jesté l'Empereur ont signé & ratifié la dite
 „ paix sans la moindre exception ni réserve,
 „ leurs ministres à la diète ne peuvent donc
 „ opiner que sur le même pied, sans quoi
 „ ni le Roi de Prusse, ni toute la Maison
 „ palatine sont assurés de rien à l'égard de
 „ ce qui a été stipulé en leur faveur par le
 „ dit traité „.

„ Même les traités de Westphalie, de
 „ Breslau, de Berlin & de Hubertsbourg, re-
 „ nouvelés & ratifiés par l'article XII de la
 „ paix de Teschen, seroient mis dans une
 „ entière incertitude par la dite clause „.

„ Rien n'est plus décisif que l'article XIV
 „ de la paix de Teschen, puisqu'il y est dit:
Sa Majesté l'Empereur & l'Empire sont re-
quis par toutes les Puissances intéressées &
contractantes d'accéder au présent traité &
aux actes & conventions qui en font partie,
& de donner leur consentement, N. B. par
écrit à toutes les stipulations qui y sont con-
 „ tenues. Cet article oblige en même tems le
 „ ministre d'Autriche de voter à un consen-
 „ tement plénier & non restrictif *cum reser-*
 „ *vatione*, dont il n'est pas dit un mot dans
 „ la paix de Teschen; & c'est de la même
 „ manière non restrictive, que tous les mi-
 „ nistres électoraux & des princes doivent
 „ opiner dans la prochaine délibération sur
 „ l'affaire de l'accession au traité de paix,
 „ si tant est qu'on veuille satisfaire entière-
 „ ment à l'article XIV, dont il s'agit ici,
 „ du dit traité „.

BERLIN

BERLIN (le 20 Février.) Le Roi, continuant de porter son attention sur l'administration de la justice, a fait publier un règlement de trois feuilles d'impression, concernant la manière, dont il sera procédé dans les différens entre les seigneurs-propriétaires & leurs vassaux. Sa Majesté y promet ses faveurs aux juges qui se distingueront par leur intégrité, leur application, & leur droiture. Voulant en même tems éclaircir la conduite du magistrat & des juridictions municipales de ses résidences, elle a nommé le conseiller du tribunal de la chambre, Baumgarten, commissaire pour cette visitation; & il a été annoncé dans nos feuilles publiques, " que tous ceux qui croiront avoir de justes
 „ plaintes contre le magistrat ou les justices
 „ municipales, doivent s'adresser au dit com-
 „ missaire, qui fera obtenir redressement à
 „ ceux dont les griefs seront trouvés fondés;
 „ mais qu'en revanche ceux qui auront por-
 „ té de fausses accusations, seront punis se-
 „ lon les loix „. Les président, bourguemaî-
 tres & conseil de Berlin, ont aussi publié, en vertu d'un ordre du Roi en date du 3 de ce mois, un avis à la bourgeoisie, portant, " que personne ne sera tenu de paier
 „ aucuns honoraires à son avocat, à moins
 „ que celui-ci n'ait obtenu un arrêt de ta-
 „ xation judiciaire à cet effet „.

*Suite de l'édit du Roi touchant l'administration
 de la justice.*

II. Lorsque S. M. envoie des suppliques à des
 II. Part. M m

collèges de justice, & qu'il lui plait de demander des informations à ce sujet, elle s'attend qu'on l'instruira non-seulement de la décision, qui s'en fera en suite, mais aussi qu'on y ajoutera un exposé brief, précis, & clair des principaux motifs, par lesquels il a été jugé de cette façon & non autrement.

III. Sa Maj. entend renouveler par la présente & rendre plus rigoureuses encore toutes les ordonnances, rendues contre les chicanes, les artifices & les extorsions d'avocats mal-honnêtes; & elle enjoint aux dicasteres, particulièrement aux présidens & directeurs d'iceux, comme une de leurs obligations les plus essentielles, de veiller avec une attention vigilante & non interrompue sur la conduite des avocats, qui y suivent le barreau; d'ordonner, d'abord qu'ils n'aient fait naître contre eux le moindre soupçon d'un procédé mal-honnête, l'examen le plus rigoureux sans aucune connivence ni ménagement; &, au cas qu'ils soient trouvés coupables, d'en informer à l'instant son grand-chancelier, afin qu'il les punisse ultérieurement, non-seulement en les cassant, mais aussi par l'emprisonnement, les travaux publics, ou autres peines rigoureuses proportionnées à leur délit.

IV. Sa Majesté s'assurant, qu'une très-grande partie des procès les plus diffus & les plus dispendieux pourroient être évités, si dès le commencement de l'affaire, avant qu'elle fût encore embrouillée par les diverses tournures artificieuses & les subterfuges des avocats, &, avant que les parties fussent réciproquement animées & agries, l'on eût tenté au préalable les voyes amicales aussi sérieusement qu'il convient, & qu'on eût pris toute la peine possible pour accommoder le différend; Sa Majesté, pour atteindre ce but, a bien voulu prescrire les regles suivantes.

1^o. Lorsqu'une partie aura fait la citation & que l'une aura été ajournée pour y répondre, il sera ordonné aux deux parties de comparoitre régulièrement en personne, & de s'annoncer à cet effet la veille au président.

2^o. Personne ne sera dispensé de cette comparution

rution personnelle, si ce n'est ceux qui en sont empêchés par maladie, par un trop grand éloignement, par leur grand âge, par les occupations de leur emploi qui ne souffriroient point de délai, ou par d'autres empêchemens réels & insurmontables de cette espece.

3°. Celui qui, à cause de pareils empêchemens légitimes, ne pourra pas comparoitre en personne, sera tenu de pourvoir quelqu'un domicilié à l'endroit où le tribunal est établi, soit avocat ou autre mandataire quelconque, d'instructions & de pleins-pouvoirs nécessaires pour transiger : il sera également tenu d'informer à tems le tribunal, qu'il s'est acquitté de ce devoir.

4°. La partie, qui ne s'annonce point en personne au terme de l'ajournement, ni n'allègue & ne prouve des empêchemens légitimes & bien fondés, ni n'envoie de mandataire pourvu d'instructions & pleins-pouvoirs pour transiger, sera censée s'être refusée à un accord ; & en prononçant la sentence l'on y aura toujours égard, pour la condamnation aux dépens & aux autres peines, portées par les loix contre les plaideurs téméraires.

5°. Lorsque les parties se seront annoncées comme ci-dessus au président, il nommera un ou (si l'affaire est importante) deux commissaires, qui ouïront les parties en particulier sans l'assistance d'avocats, & qui devront tenter l'accord entr'elles aussi sérieusement que possible.

6°. Les dits commissaires seront tenus d'écouter les parties d'une maniere circonstanciée & dans tout ce qu'elles auront à alléguer : ils devront d'abord examiner exactement le demandeur sur le véritable motif de sa plainte & sur tout l'ensemble de l'affaire ou du contrat, duquel résulte sa prétention : ensuite ils devront pareillement interroger le défendeur avec la même étendue, article par article, sur ce qu'il avoue ou désavoue dans l'exposé du demandeur, & sur ce qu'il a à alléguer pour invalider sa prétention : ensuite ils questionneront de nouveau le demandeur sur les circonstances & les faits avancés pour fonder la contradiction ; & de cette

façon ils débrouilleront clairement & avec certitude jusqu'où les deux parties conviennent sur les faits, ce qu'elles avouent ou ce qu'elles nient.

7°. Après cet examen, le commissaire doit se faire représenter par les parties tous les documens, papiers & autres preuves, qu'elles ont entre les mains servant à éclaircir l'affaire, & qu'elles doivent apporter avec elles sur les lieux dès le premier terme de l'ajournement, au cas qu'elles en veuillent faire usage dans le cours du procès : il sera tenu de lire & d'examiner ces piéces avec exactitude, pour en tirer ce qui pourroit servir à éclaircir & à fixer les objets en contestation entre les parties.

8°. Lorsque le conseiller-commissaire se sera mis de cette façon suffisamment au fait de tout l'ensemble de l'affaire, telle qu'elle est réellement & dans le fait, ou que du moins il aura trouvé le véritable point en litige, d'où dépendra principalement la décision, il devra proposer aux parties des conditions d'accommodement convenables, en y appelant néanmoins leurs avocats, & tâcher d'accorder les parties amiablement entre-elles, en leur exposant le vrai état de l'affaire & les suites, que le procès pourroit vraisemblablement avoir.

9°. Que l'accord réussisse ou non, l'on sera toujours tenu de dresser un procès-verbal circonstancié de tout ce qui se sera passé à cet égard, & d'y consigner l'état de l'affaire telle que le commissaire l'aura trouvée par ses recherches, les propositions d'accommodement qu'il aura faites, & les déclarations que chacune des parties aura données à ce sujet : ce procès-verbal sera signé par les intéressés & par leurs avocats, & annexé aux actes du procès.

10°. Dans le cas qu'une affaire soit portée en seconde instance d'une juridiction inférieure au dicasterre-suprême, & qu'il appert par les actes, que le juge de la première instance a absolument négligé d'ouvrir ou n'a pas ouvert convenablement la voye de transaction amicale; le dit tribunal-suprême doit à la vérité expédier d'a-

bord

bord les ordres nécessaires pour la poursuite de l'appel, mais en même tems il doit fixer un jour pour tenter l'accord & tâcher d'accommoder alors les parties par les voyes amicales.

11°. Dans les affaires où l'objet en litige n'est pas de grande importance, ou lorsque les deux parties sont trop éloignées du siege de la juridiction, ou que des raisons légitimes les empêchent de comparoître en personne, les colléges de justice auront la faculté de confier le soin de faire des ouvertures d'accommodement à un officier de justice capable & honnête, demeurant dans l'endroit de leur domicile ou proche delà, lequel devra se conformer aussi dans ces cas exactement à ce qui a été prescrit ci-dessus.

12°. De même qu'il s'entend naturellement qu'au cas que l'accord ne réussisse point, le procès devra se poursuivre selon la forme prescrite; son cours ne devra non plus être retardé jamais par de pareilles tentatives d'accommodement; mais les délais de droit & des termes fixés par les loix devront s'observer dûment comme ci-devant.

13°. Comme il est d'ailleurs statué, qu'on doit accorder au défendeur, sur-tout au commencement d'un procès, le tems nécessaire pour se préparer à sa réponse, ainsi que pour rassembler ses preuves & moyens de défense; le terme de l'ajournement sur la plainte du demandeur devra se fixer de façon qu'il soit possible aux parties de comparoître personnellement pour les vues exprimées ci-dessus, ou d'alléguer assez tôt les motifs d'empêchement légitime qu'ils pourroient avoir, afin que la partie adverse en soit informée à tems, comme aussi de l'ajournement fixé au préalable, le tout à l'effet de prévenir des voyages non nécessaires & les fraix qu'ils occasionneraient.

14°. Par tout ce que dessus il appert, que les citations, sur-tout les premières du procès, devront être conçues à l'avenir avec plus de détail que ci-devant & dans un stile clair & intelligible pour les parties même, qui en doivent être pleinement instruites, sur-tout à cause de

l'accord qui doit se tenter préalablement à toute autre chose.

15°. Quant aux peines à statuer envers les parties, qui se refusent déraisonnablement à un accord équitable, ainsi qu'envers les avocats qui en traversent la réussite ; & pour ce qui est des récompenses, que ceux-ci pourroient stipuler en cas de triomphe ; enfin pour ce qui regarde les droits à payer en cas d'accord, on se réfère à ce qui a été prescrit dans la *Partie IV, Titre VII du Code (Fridéricien)*.

V. Sa Maj. a de plus remarqué, que dans des procès dépendans de certaines connoissances, qui ne sont pas proprement du ressort de la jurisprudence, l'on ne prend pas toujours convenablement l'avis d'experts, ou qu'on n'y fait pas toujours l'attention nécessaire : En conséquence elle ordonne par la présente, que dans des cas pareils, particulièrement 1°. dans des affaires hydrauliques, où il s'agit, par exemple, de hausser, de baisser, ou de changer les ouvrages près de moulins, d'écluses, de digues, de canaux, d'avancer le passage des eaux, de les contenir dans leurs bords &c, un expert en hydraulique ; 2°. dans des cas où il s'agit de principes d'économie, par ex. dans des affaires de ferme ou de bail & de rémissions à faire aux fermiers ; lorsqu'il est question d'améliorations ou de détériorations, de la possibilité ou de l'impossibilité de services à rendre par les vassaux, de la suffisance ou de l'insuffisance de cautions ; un officier-caméral expert ; 3°. dans des affaires d'architecture, lorsque p. ex. il est question entre des voisins des bornes de leurs maisons ; de certains changemens à faire par l'un & que l'autre prétend lui être préjudiciables ; de réparations, que l'un exige de l'autre ou le fermier de son propriétaire ; de certaines servitudes ou droits, que l'un prétend avoir sur la maison de l'autre ; ou lorsque celui qui a fait bâtir a un différend avec l'architecte, soit sur la bonté du bâtiment ou sur les fraix qu'il porte en compte à ce sujet ; un expert en architecture pris sous serment examine l'affaire sur les lieux mêmes, en prenant

15. Mars 1780.

489

ependant toujours avec lui un officier de justice ; & qu'en prononçant la décision l'on fasse toujours une attention particulière sur le rapport & l'avis de ces experts, comme aussi 4^o dans des affaires de commerce, lorsqu'il est question de certains us ou coutumes de commerce ; de l'examen de la manière, dont un négociant a tenu ses livres ; de la révision de ces livres même ; du jugement à porter sur la qualité, ou sur le prix de certaines marchandises ; & dans d'autres cas semblables, le tribunal fera toujours tenu de demander le *Parere* (ou l'avis) des négocians intelligens & intègres, & d'y avoir dûment égard dans ses décisions.

VI. Finalement Sa Majesté entend avertir sérieusement tous les dicasteres par la présente, de ne point se rendre coupables en exigeant des épices excessives & illicites, & de ne pas épouiser ses sujets par des frais de justice énormes ou souvent peu proportionnés à l'objet du procès ; d'autant que tous excès de ce genre seront punis de la manière la plus rigoureuse ; comme aussi S. M. se réserve expressément par la présente de régler dans la suite ce qu'elle trouvera nécessaire relativement à la taxe trop haute des épices, qui subsiste encore aujourd'hui à quelques égards.

Donné à Berlin le 28 Décembre 1779.

(L. S.) (Signé) FREDERIC.
(& plus bas) de Carmer.

L'Instruction pour les chambres pupillaires, aussi en date du 28 Décembre, a pour objet d'obvier à l'abus, que le Roi avoit remarqué, " que les droits de bureau, que les ,, dites chambres se faisoient paier pour l'administration des biens les plus médiocres, ,, absorboient quelquefois toutes les facultés ,, des mineurs ,, En conséquence, S. M. prescrit en trois articles, quelques règles à observer à cet égard, ordonnant entr'autres

tres " que , lorsque les biens des mineurs ne
 „ suffisent pas à leur éducation , on leur fasse
 „ paier ni épices , ni droits de timbre , ou
 „ autres ; & que , lorsque le surplus de leurs
 „ revenus n'est que modique , l'on ne per-
 „ çoive que les derniers , mais sans rien
 „ prendre pour l'administration , &c. „

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 20 Février.) Extrait de
 la gazette ordinaire de la cour du samedi , 12
 Février 1780.

Du bureau de l'amirauté , le 12 Février.

*Le capitaine Thompson , du vaisseau de Sa
 Majesté l'America , est arrivé tard hier au
 soir avec une lettre de l'amiral sir George
 Bridges Rodney , adressée à Mr. Stephens , &
 dont ce qui suit , est une copie.*

*A bord du Sandwich , à la mer , le 9 Janvier :
 lat. 41 , 44 , long. 14 , 25 , le cap Finistere à
 76 lieues est-nord-est.*

*Monseigneur , hier , au point du jour , l'es-
 cadre des vaisseaux de Sa Majesté à mes
 ordres , découvrit 22 voiles au nord-est : nous
 donnâmes chasse immédiatement , & en peu
 d'heures le tout fut pris.*

*Ces voiles se sont trouvées être un convoi
 espagnol qui avoit appareillé de Saint-Sé-
 bastien le premier Janvier sous la protection
 de sept vaisseaux ou navires de guerre ap-
 partenans à la compagnie royale des Carra-
 ques ; savoir ,*

Le

Le Guipuscoan , de 64 canons & 550 hommes.

Le San-Carlos , de 32 canons & 200 hommes.

Le San-Raphaël de 30 canons & 155 hommes.

La Santa-Theresa , de 28 canons & 150 hom.

Le San-Bruno , de 26 canons & 140 hommes.

La Corbetta-San-Fermin , de 16 canons & 60 hommes.

Le San-Vincente , de 10 canons & 40 hommes.

Une partie du convoi étoit chargée d'approvisionnement pour la marine & de vivres pour les vaisseaux de guerre espagnols qui sont à Cadix ; le reste étoit chargé de marchandises en balles , appartenantes à la compagnie royale.

Je vais expédier immédiatement en Angleterre , sous l'escorte des vaisseaux de S. M. l'America & la Pearl , les navires chargés d'approvisionnement pour la marine & de marchandises en balles. Je conduirai ceux chargés de vivres à Gibraltar , place vers laquelle je dirige actuellement ma course : je ne doute pas que le service , pour lequel j'y suis envoïé , ne soit promptement effectué.

Il vous plaira aussi d'informer leurs seigneuries , que , comme j'ai cru de la plus haute nécessité d'envoïer un vaisseau de 64 canons pour protéger un convoi si précieux , j'ai mis en commission , fourni de monde & d'officiers , le vaisseau de guerre espagnol , qui se trouve être du même rang , & je lui ai donné le nom de Prince-Williams , par respect pour son Aïeùlle Roïale , en présence de laquelle ce vaisseau a eu l'honneur d'être pris. Il n'y a que six mois qu'il avoit été lancé : il est , à tous égards , complètement équipé

en guerre, & beaucoup plus grand que le Bienfaisant, capitaine Mabride, auquel il s'est rendu.

Permettez que je félicite leurs seigneuries de cet événement ; qui nécessairement jettera dans une grande détresse l'ennemi que je fais avoir un très-grand besoin de vivres & d'approvisionnement pour la marine.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) G. B. Rodney.

Liste des navires marchands escortés par les vaisseaux armés, mentionnés dans la lettre ci-dessus.

- La Nostra-Senora-de-l'Ores, chargée de farine.
- Le San-Francisco, *idem*.
- La Conceptione, *idem* & partie froment.
- Le San-Nicolas, chargé de froment.
- Le San-Jeronimo, *idem*.
- La Divina-Providentia, chargée de farine.
- Le San-Gibilan, *idem*.
- Le San-Pacora, *idem*.
- Le San-Lauren, chargé de bled noir ou far-rafin.
- La Providentia, partie farine, partie froment.
- La Bellona, chargée de farine.
- L'Esperanza, chargée de farine de France.
- La Cidada-de-Mercia, chargée d'approvisionnement pour la marine.
- L'Armistad, *idem*.
- Le San-Michaël, chargé d'ancre & de cables.
- La Frégate de Bilbao, chargée de tabac.

Comme la cour a lieu de croire que l'amiral Rodney a jetté du secours dans Gibraltar, & qu'il a terminé les autres projets dont il étoit chargé, on lui a envoyé ordre de se rendre en diligence avec toute sa flotte aux Indes-occidentales,

dentales, afin d'y renforcer les escadres que nous avons déjà dans ces quartiers-là, & de prévenir les desseins des ennemis, qui, après l'arrivée de M^r. de Guichen, seront capables de faire quelque entreprise contre nos possessions. On croit que la Jamaïque fera d'abord l'objet de leur attention; aussi y fait-on passer de puissans secours, qui, joints à 20,000 hommes de troupes réglées & de milice qui y sont déjà, mettront cette île à l'abri d'insulte.

Le Roi vient de rendre une ordonnance, qui continue pendant trois mois, à compter du 24 du courant, la défense faite d'exporter du cuivre; & une autre, qui continue aussi pendant trois mois la défense de faire sortir de ces royaumes des armes & des munitions sans permission. La cour a reçu du viceroi d'Irlande beaucoup de dépêches, qui sont moins favorables que les précédentes aux vues & aux intentions des trois nations pour leurs intérêts communs, dont on devoit cimenter l'union de plus en plus. Mais, outre les avantages de commerce que le parlement de la Grande-Bretagne a accordés à l'Irlande, il reste encore certains points à régler pour mettre le commerce & les manufactures des trois royaumes dans une juste égalité. Le parlement & le ministère paroissent disposés à se prêter à tout ce qui pourroit affermir l'union & l'harmonie, qui ont été d'abord le fruit des bonnes dispositions de notre parlement en faveur de l'Irlande, au moien desquelles tout paroît prendre une nouvelle face dans ce pais-là. Cependant on y demande encore qu'on

révoque l'arrêt qui assujettit l'Irlande aux loix d'Angleterre.

La cour vient de recevoir des dépêches de l'isle de Jersey, qui annoncent qu'on fait de grands préparatifs dans les ports de France le long de la Manche; qu'on y a assemblé un grand nombre de bâtimens de transport, & que les troupes sont en mouvement pour s'approcher des côtes, afin de s'embarquer. On est sur le *qui-vive* à Jersey & à Guernesey, dans l'idée que les François pourroient tenter encore quelque chose contre ces isles, & on fait aussi dans nos roïaumes des dispositions pour s'opposer à l'ennemi, au cas qu'il porte ses regards de ce côté-là.

Le 11 Janvier dernier, des pêcheurs auprès de Coptfort ont tiré de la Tamise un cercueil où il y avoit une ouverture d'un pouce de diametre, & dans lequel s'est trouvée une anguille vivante de douze pieds de long, & grosse à proportion. Les os du squelette que renfermoit ce cercueil étoient extrêmement blancs, & sans le moindre reste de chair. On conjecture que c'est le corps de quelqu'un qui a été assassiné & jetté dans la Tamise, d'autant plus que le crâne est fracturé. Les anciens naturalistes pensoient assez généralement que la moëlle de l'épine du dos produisoit des serpens, parce qu'il s'en est trouvé plus d'une fois dans des cercueils; mais c'est qu'on n'avoit pas suffisamment examiné ceux-ci, pour découvrir le trou par où ces reptiles s'y étoient introduits (a).

(a) Sans la découverte de ce trou, cette anguille

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 29 Février.) Le bruit s'étant répandu dans nos provinces , que le contre-amiral comte de Byland pouvoit avoir eu des ordres secrets pour ne pas défendre les navires que les Anglois ont arrêtés sous son convoi , on dit que S. A. S. le Prince Stathouder demande qu'il soit tenu un conseil de guerre à l'effet d'interroger le contre-amiral & de faire détruire un bruit , qui est en effet absurde & contradictoire par lui-même , attendu que l'extrême supériorité de l'escadre angloise ne pouvoit pas même laisser le commandant hollandois dans le doute s'il se défendrait ou non : il est vrai que ses instructions en général lui enjoignoient de protéger contre toute violence, les navires des sujets de la république qui se trouveroient ou pourroient se trouver sous son convoi ; mais il doit toujours être entendu par soi-même , que le chef-d'escadre ne pouvoit avoir ordre de se défendre , que lorsque la défense seroit humainement possible , & dans ce cas - ci , elle ne l'étoit pas. En attendant qu'on voie l'issue de cette affaire , nous ferons

guille devoit un triomphe pour les *molécules organiques*, qui ont produit & produiront encore tant d'espèces vivantes, suivant Mr. de Buffon; & auxquelles il ne faut précisément que de la chaleur & de l'humidité pour faire des merveilles. Par malheur il se trouve toujours dans ces brillantes hypothèses quelque trou, par lequel on découvre qu'elles sont parfaitement creuses.

rons connoître ici le résumé de l'avis des collèges d'amirauté au sujet de la rencontre de notre chef-d'escadre avec le commodore Fiel-
ding, tel qu'il a été présenté le 2 de ce mois à L. H. P.

Les avis des collèges susmentionnés seroient, " que Son Altesse Sérénissime ayant été sollicitée par une résolution de L. H. P. du 18 Janvier, de faire revenir ici le contre-amiral comte de Byland avec les vaisseaux de la république qui se trouvent sous ses ordres, il faudroit, en premier lieu, attendre le retour du susdit chef-d'escadre avec ses vaisseaux, ainsi que son rapport ultérieur concernant ce qui s'est passé, afin de pouvoir juger avec une certitude précise & entière, si, dans le sens le plus précis des paroles, c'est-à-dire, selon sa teneur & autant qu'il fût en son pouvoir, il a suivi la partie de son instruction, qui lui ordonnoit de protéger contre toute vexation ou violence, les navires marchands des habitans de la république, qu'il devoit prendre & avoir reçu sous son convoi : ce qu'il paroît confirmer dans les lettres qu'il a écrites tant à S. A. S., qu'au collège de l'amirauté d'Amsterdam, au sujet de ce qui s'est passé avec son convoi, en déclarant positivement, touchant cette partie de son instruction, qu'il ne doutoit nullement, qu'en examinant l'affaire, il n'apparût qu'il avoit rempli exactement son devoir, „

„ Que cependant les lettres écrites par le contre-amiral comte de Byland, ainsi que la relation & le rapport y annexes du capitaine de Byland, font clairement voir qu'il ne devoit pas être l'attaquant & ne l'avoit point été, dans l'affaire qui s'est passée le 31 Decembre de l'année passée entre l'escadre angloise sous les ordres du commodore Fieljing & le susdit chef-d'escadre; mais qu'au contraire l'attaque a été faite par le susmentionné commodore anglois, détaché expressément avec son escadre, pour effectuer l'exécution de l'ordre qu'il disoit avoir de visiter le convoi, & de l'enlever, s'il se trouvoit char-
gé

gé de munitions navales, & qu'il seroit obligé d'employer la force, si autrement le chef-d'escadre ne vouloit ou ne pouvoit le permettre; le dit commodore ne voulant pas se désister de la visite, ni sur la déclaration que les navires marchands sous son convoi n'étoient pas chargés de marchandises censées de contrebande par les traités, & que même dans ce convoi il n'y eut pas de bois de construction, ou des mâts & des vergues, ni sur la représentation que les navires du convoi destinés pour les ports de France, n'étoient pas chargés de munitions navales; mais que le commodore exigeoit encore une déclaration des effets qui pourroient être convertis en cordages, ou matériaux de marine; en quoi il donnoit visiblement à connoître, ainsi que l'événement l'a prouvé, qu'il étoit question d'enlever du convoi, même en y employant la force, les navires chargés de chanvre, destinés pour la France & de les saisir „

“ Que conséquemment, tous les ménagemens employés jusqu'à présent par L. H. P, en faisant même, quoique sans aucune obligation, quelque distinction entre les convois à accorder aux mâts & gros bois de construction, uniquement appropriés aux vaisseaux de guerre, ou d'autres matériaux de marine à l'usage de toute sorte de bâtimens, ainsi que les matieres premières, dont ils pourroient être fabriqués; à dessein d'éviter par une pareille condescendance, des affronts de la nature de celui que vient d'essuyer présentement le convoi sous les ordres du chef-d'escadre comte de Byland, dont après l'attaque, neuf navires ont été enlevés: ces ménagemens ne doivent plus avoir lieu, mais, au contraire, tous ces effets que les traités ne déclarent pas positivement être de contrebande, sans la moindre distinction quelconque, doivent être pris sous le convoi & la protection de l'Etat; en priant ensuite Son Altesse Sérénissime de vouloir bien ordonner aux officiers commandans les vaisseaux & les escadres de la république, de traiter & de protéger indistinctement & sur le même pied tous les effets en question „

“ Qu'en outre, il seroit nécessaire d'écrire à Mr. de Welderen, envoyé & plénipotentiaire de L. H. P. à la cour de la Grande-Bretagne, afin qu'il y représente de la maniere la plus efficace, combien L. H. P. ont été affectées du récit de l'attaque du convoi sous les ordres du chef-d'escadre comte de Byland, par le commodore Fielding, commandant l'escadre de S. M., comme il paroît, expressément à cet effet, „

“ Que L. H. P. doivent se plaindre vivement de l'affront sanglant fait à leur pavillon, & réclamer de la maniere la plus pressante la réparation prompte & satisfaisante d'un grief aussi énorme. Que jamais L. H. P. n'auroient cru devoir s'attendre à un pareil procédé de la part de S. M. Britannique, avec laquelle elles ont l'honneur de vivre en paix & en amitié depuis tant d'années, & ont conclu des traités particuliers qui déterminent exactement quels effets peuvent être transportés ou non aux ennemis mutuels des deux Puissances, & à l'abri desquels la navigation des habitans devoit non-seulement jouir d'une liberté entière; & ce qui est encore plus, la navigation assurée par la protection du pavillon de l'Etat, selon la teneur des traités, ne devoit jamais être insultée, & moins sur-tout le pavillon d'une Puissance neutre, uniquement employé dans la défense légitime d'un droit incontestable, attribué positivement à ses habitans par un traité solennel. Que L. H. P. ne croient pas d'ailleurs avoir fourni à Sa Maj. le moindre sujet d'un traitement aussi violent, „

“ Que pendant le cours des troubles actuels, L. H. P. pensent avoir donné les preuves les plus signalées de leur zele, ainsi que de leur sollicitude & attention pour témoigner leur estime pour Sa Maj., en cultivant son amitié, faisant même au delà de ce qu'elles doivent, afin d'éviter toute espece de difficultés & de discussions, „

“ Et ce qui est d'autant plus douloureux pour L. H. P., c'est que nonobstant tout ce qu'elles ont pu faire, Sa Maj. ait cru pouvoir renoncer, de la maniere dont il vient d'être dit, à tous les ménagemens dûs au pavillon de l'Etat, en
l'attaquant

l'attaquant avec une aussi grande supériorité de vaisseaux, afin d'enlever plus sûrement à son convoi, les navires chargés de chanvre, auxquels cependant le traité de 1674 accorde un libre passage vers les pays des ennemis de Sa Majesté „

“ Qu'à la vérité Sa Maj. avoit bien donné à connoître à L. H. P. que les effets en question ne devoient pas être pris sous convoi; mais que L. H. P. dans leurs représentations antérieures, qu'elles répètent encore très-fortement, ont prévenu S. M. combien peu il leur étoit possible de renoncer au commerce de pareilles marchandises, dérivé de la constitution du négoce de ces pays, & combien il étoit nécessaire de leur accorder sans discontinuation, la protection requise; en faisant aussi par une autre représentation, connoître le droit qu'ils y avoient, fondé sur les traités, mais principalement sur celui de 1674; en pronostiquant en même tems les suites qu'entraîneroit la continuation de la résolution de faire prévaloir la convenance sur les droits & les traités les plus clairs; prétention, au reste, à laquelle L. H. P. n'avoient jamais acquiescé & qu'elles ne pouvoient même jamais reconnoître. Que pour ces causes L. H. P. doivent vivement insister, pour qu'il plaise à Sa Maj. de relâcher le plutôt possible & en leur bonifiant leurs fraix, les navires arrêtés qui se sont trouvés sous convoi, & que L. H. P. croient ne pas avoir été chargés de contrebande, afin qu'ils puissent continuer leur voyage; & , donner en outre une satisfaction convenable à L. H. P. pour la lésion de leur pavillon, ainsi que l'assurance nécessaire qu'à l'avenir S. M. ne le fera plus molester; laissant en même tems les habitans commerçans & navigans de la république dans la jouissance paisible des droits que la nature & le droit des gens leur assignent & qui leur sont aussi assurés par les traités que L. H. P. ont l'honneur d'avoir contractés avec S. M.; tandis qu'elles ne peuvent faire rien autre chose que de protéger convenablement, & autant qu'il est en leur pouvoir, le commerce de la républi-

que, & dans la fuite se tenir au traité de 1674, en cherchant à préserver, de leur mieux, tous les effets sans distinction, qui n'y sont pas réputés de contrebande,.

“ Qu'enfin, copie de la résolution qui pourra être prise à ce sujet, devrait être remise par l'agent van der Burch, seigneur de Spierinxhoek, à Mr. le chevalier York, ambassadeur de S. M. Britannique, en le requérant d'employer ses bons offices auprès de Sa Majesté, afin qu'il lui plaise de laisser partir les navires arrêtés & continuer leur voyage; de donner à L. H. P. une satisfaction convenable pour ce qui s'est passé, & enfin de vouloir bien, quant à l'avenir, donner ses ordres, pour que des rencontres semblables n'aient plus lieu & que l'amitié subsistante encore entre les deux Puissances, ne soit pas davantage ébranlée,.

Si nos négocians sont mécontents de la conduite des Anglois, ils ne le sont pas moins de celle de l'Espagne, qui a fait arrêter un très-grand nombre de nos navires. Le comte de Florida-Blanca, principal secrétaire d'état de S. M. Catholique, a informé le comte de Rechteren, envoyé-extraordinaire des Etats-Généraux, des ordres donnés par la cour de Madrid, pour qu'on ait dans la fuite plus d'égards envers les vaisseaux de la république. En même tems ce ministre a répondu à diverses plaintes du comte de Rechteren. Sa lettre, écrite au Pardo le 6 Février, est conçue en ces termes :

Monfieur,

Vous me rappelez dans l'office, que vous m'avez présenté le 28 du mois dernier, les réclamations que vous avez faites des bâtimens hollandois, nommés la Concorde, la Liberté & la Bonne-Espérance; & vous ajoutez, “ que,

„ malgré ces réclamations, les dits bâtimens
 „ étoient encore détenus à Cadix, & que leurs
 „ cargaisons avoient été vendues à fort bas
 „ prix. Sur cela vous passèz d'abord à expo-
 „ ser, „ que la destination de ces bâtimens n'au-
 „ roit pas paru suspecte, si l'on eût examiné
 „ dans la forme légale les papiers, qu'ils avoient
 „ à leurs bords, d'autant plus que des individus
 „ des premières maisons de commerce d'Amster-
 „ dam l'ont déclaré ainsi à Leurs Hautes-Puif-
 „ sances; que cette détention ne sauroit être
 „ considérée autrement que comme une injustice
 „ & une infraction des traités, & la vente for-
 „ cée des cargaisons comme une vexation. Et
 „ vous exigez à la fin du dit office, „ qu'il soit
 „ donné des ordres pour la prompte relaxation
 „ des dits bâtimens, pour la restitution du pro-
 „ duit de leurs cargaisons respectives, & pour
 „ l'indemnification des dépenses & autres dom-
 „ mages-intérêts, qui leur ont été occasionnés.

En tâchant d'épargner autant que possible la répétition des raisons, que je vous ai déjà exposées en réponse aux précédens mémoires, que vous m'avez présentés sur de pareils cas, je vous répondrai aussi succinctement que catégoriquement, qu'il n'y a point de prises faites par la marine espagnole, dont la détention & la déclaration de bonne - prise n'aient été autorisées & justifiées par les traités, les loix & les ordonnances, tant à cause de la duplicité & fausseté des papiers de mer qu'ils avoient à bord, que de la variation qu'on remarquoit dans leur contenu, ainsi que des déclarations données par leurs propres équipages : Que la seule & scrupuleuse équité de S. M. & des motifs d'amitié la déterminèrent à ordonner de rendre plusieurs de ces prises : Que, si quelques - unes des parties intéressées ne se sont pas trouvées entièrement satisfaites des procédures des officiers - subdélégués de la marine, le recours leur a été & leur sera toujours ouvert aux tribunaux - suprêmes de justice, auxquels il a été ordonné d'ouïr les intéressés & d'agir en tout conformément à la teneur des traités, qui subsistent avec la républi-

que & les autres Puissances, & qui sont observés religieusement sans que jusques à présent se soient vérifiées, les injustices, ni les infractions affirmées dans votre susdit office.

Que précisément, l'examen juridique des papiers des bâtimens saisis, a découvert des nullités qui ont justifié les soupçons d'après lesquels on s'étoit cru autorisé à les arrêter, & qui ont obligé ensuite à poursuivre juridiquement les procédures, lesquelles d'après les règles établies & les ordres positifs du Roi, s'expédient aussi promptement que possible. Que quand même les rapports & protestations des propriétaires d'Amsterdam, seroient fondées, en faisant entendre, que la destination de ces bâtimens n'étoit pas suspecte; l'expérience a démontré & confirmé, que les patrons, ou capitaines, se dirigent à la place bloquée de Gibraltar, contre la propre volonté des propriétaires, en prétextant & simulant leur direction ou entrée dans la dite baie, par des motifs apparens qui découvrent toujours leur préjudiciable dessein.

Que bien loin d'avoir fait tort aux propriétaires par la vente des cargaisons, on leur a procuré un grand avantage, puisqu'elles consistoient en comestibles qui devoient souffrir l'avarie (supposé qu'ils ne l'eussent pas déjà soufferte) si on les eût laissées à bord, ou déposées dans des magasins. Qu'elles ont été vendues sur le pied actuel, & aux prix courans des denrées des endroits, où la vente s'est faite; & comme dans les circonstances présentes les comestibles s'y vendent fort cher, la plainte du bas prix auquel on se dit avoir été forcé de les céder, n'est nullement fondée. Enfin que si aussi-tôt après la fin des procès, on a remis les produits de ces ventes aux propriétaires sans y joindre d'indemnité pour les retards, on ne l'a point dû, vu la justice des causes de la détention des bâtimens; & lorsque les propriétaires croiront que de tels dédommagemens leur sont dûs, je vous répète que toujours sera ouverte pour eux la voye d'appellation aux tribunaux supérieurs de l'amirauté unis ici au conseil-suprême de la guerre, auxquels

15. Mars 1780.

503

appartient la décision de ces affaires. C'est donc sans raisons fondées que les intéressés importunent V. S. par de vagues clameurs d'injustice, & ne craignent point de compromettre la représentation de votre ministère, en vous suggerant des plaintes destituées de preuves exactes & solides, qui les rendent dignes d'une sentence définitive & favorable.

Mais si d'un autre côté V. S. recourt à la clémence du Roi, pour que S. M. modere la sévérité de la justice dans quelques cas particuliers; le meilleur moyen fera de reconnoître cette même justice, de se recommander à la grandeur d'ame de S. M. & son amitié envers les Etats-Généraux des Provinces-unies; alors vos représentations auront pour règle, & la raison, & les preuves données par L. H. P, énoncées dans le placard dont vous faites mention; c'est en vertu de ces mêmes preuves d'amitié données par L. H. P, que S. M. a résolu de donner des ordres pour qu'on ait des égards envers les vaisseaux de la république, pourvu toutes fois qu'ils n'abusent pas de sa condescendance.

J'ai l'honneur d'être &c.

F R A N C E.

PARIS (le 29 Février.) Il paroît une déclaration du Roi, du 13 de ce mois, touchant la taille & la capitation, dont voici le préambule :

Louis, &c. En étudiant la nature & les circonstances des différens impôts qui pesent sur nos peuples, notre attention particulière s'est arrêtée sur la taille & sur la capitation taillable; Et nous n'avons pu voir sans peine, que ce tribut de la partie la moins fortunée de nos sujets s'étoit accru néanmoins dans une proportion supérieure à celle de tous les autres impôts; occupés d'en connoître la cause, nous n'avons pu nous dissimuler que la forme usitée jusqu'à présent pour l'augmentation de la taille

& de ses accessoires, ayant fait de ces impositions la ressource la plus prompte & la plus facile, l'administration des finances y avoit eu recours par préférence, quoique plusieurs autres eussent été moins onéreuses à nos peuples, & moins contraires à la prospérité de notre royaume.

Souvent même, de cette facilité, sont nés des projets de dépenses dans les provinces, dont l'utilité n'étoit pas assez démontrée; & le second brevet de la taille s'est accru successivement & presque obscurément, sans que les peuples, en sentant l'augmentation de leur fardeau, en aient été consolés, ou par ces grandes améliorations, qui préparent de nouveaux moyens de richesses, ou par ces nobles entreprises qui étendent la gloire de leur Souverain & l'éclat de leur patrie.

Que cependant les taillables, déjà tourmentés par les variations attachées à la répartition individuelle de la taille, se voyoient encore annuellement exposés à ces augmentations inattendues, provenant des besoins plus ou moins passagers de la finance: qu'ainsi nulle loi ne pouvoit être si importante à la plus nombreuse partie de nos sujets, que celle qui, en déterminant d'une manière invariable le montant de la taille & de la capitation dans chaque généralité, assujétiroit toute espèce d'augmentation aux formes qui sont nécessaires pour toutes les autres impositions, afin que si, dans aucuns tems, l'administration des finances avoit à nous proposer des contributions nouvelles pour les besoins de l'état, elle ne fût jamais guidée dans son choix par des motifs étrangers au bien de nos peuples.

En exécutant ce plan de bienfaisance, nous avons pris pour base de la fixation de la taille & de la capitation dans chaque généralité, les impositions de 1780, parce que, malgré la guerre, elles sont encore les mêmes qu'en 1779. Et nous trouverons dans la diminution successive de quelques dépenses, actuellement comprises dans le second brevet de la taille, le dédommement

gement de celles de même genre, auxquelles nous serions dans le cas de pourvoir.

Quoiqu'il en soit, nous déclarons que nous ne voulons plus à l'avenir que la fixation de ces impositions puisse être changée, si ce n'est par des loix enregistrées dans nos cours : & à cet effet, nous ferons déposer, chaque année, aux greffes de nos chambres des comptes & de nos cours des aides, une expédition du brevet général de la taille & de la capitation, afin que l'exécution fidele de notre volonté puisse être facilement suivie & constamment reconnue. Nous voulons cependant que la partie de ces impositions, destinée à des objets particuliers, y soit toujours appliquée, & qu'il en soit rendu, comme ci-devant, un compte distinct à nos chambres des comptes. Nous continuerons d'ailleurs à venir au secours de chaque généralité, soit par des diminutions locales & partielles, sous le nom de *moins imposé*, soit par des fonds destinés aux travaux de charité. Nous nous réservons encore d'examiner un jour, dans notre sagesse, si les proportions de la taille & de la capitation, établies entre les différentes généralités, sont les plus conformes à leurs richesses respectives; mais, si cette étude nous engage jamais à faire quelque changement dans la répartition de ces impositions, nous l'ordonnerons par une loi semblable à celle-ci, afin que nos motifs soient toujours manifestés; & c'est encore sous ce point de vue que nous avons senti l'avantage de fixer dans chaque généralité le montant de la taille & de la capitation, d'une manière authentique. Nous avons également aperçu que ce préliminaire étoit indispensable, dans le dessein où nous sommes de nous occuper, à la paix & pour le bonheur de nos peuples, de la gabelle, des traités & des droits d'aide; car si, en tendant à cette simplicité & à cette uniformité, si nécessaires pour la prospérité de la France, nous étions obligés d'établir une balance & des compensations, soit en augmentant, soit en diminuant, dans quelques généralités, les impositions territoriales & personnelles;

nelles; comment pourrions-nous donner à nos dispositions ce caractère évident de justice dont nous sommes jaloux, si la taille & la capitation taillable, cette partie essentielle des impositions des campagnes, dépendoient, comme à présent, d'une détermination arbitraire & variable? Et comment établirions nous, au milieu des soupçons & de l'obscurité, un système de bienfaisance, qui ne doit s'appuyer que sur la persuasion & la confiance.

Loin de nous donc cette crainte de la lumière & de la vérité, & sur-tout la moindre défiance d'adresser nos loix de finances à l'enregistrement de nos cours; comme si le secours de leurs observations, les éveils de leur zèle, pouvoient jamais nous être inutiles ou indifférens; ou comme si ce pouvoit être un obstacle à l'exécution de notre volonté au moment où elle seroit suffisamment éclairée. Ainsi, c'est sans aucune inquiétude & avec une pure satisfaction que nous rendons aujourd'hui une déclaration conforme à ces principes, & qu'en témoignant à nos cours notre confiance, nous donnons à nos fideles sujets une preuve sensible du soin que nous prenons de leur tranquillité & de leur bonheur. A ces causes, &c. *Cette déclaration comprend huit articles.*

La cour vient enfin de faire paroître une réplique au dernier *Mémoire justificatif* de la cour de Londres, en réponse à l'*Exposé des motifs du Roi*. Ce nouvel écrit, qui a pour titre: *Observations sur le Mémoire justificatif de la cour de Londres*, remplit 84 pages d'impression in-4°. Sa longueur ne nous permet pas de l'insérer en entier dans nos feuilles. *Le Roi*, y est-il dit, auroit certainement pu vouer au silence & à l'oubli toutes les erreurs & les invectives qui font la base de la *défense du Roi d'Angleterre*; & c'est avec la

répugnance la plus extrême qu'il se voit forcé de les rappeler ; cependant S. M. croit se devoir à elle-même de les anéantir , en rétablissant la vérité des faits & en exposant les principes & vues qui ont dirigé toutes ses démarches ; mais le Roi se gardera bien de prendre pour modele le stile & le ton de la cour de Londres : . . . comme il ne parlera que le langage de la justice & de la raison , ses expressions seront aussi simples que ses sentimens sont modérés , & il se flatte que la force seule des vérités qu'il va exposer , fixera irrévocablement l'opinion de toutes les Puissances . . . S. M. demeurera long-tems spectateur tranquille de la querelle de la Grande-Bretagne avec ses colonies , & son éloignement pour tout ce qui auroit pu la faire soupçonner d'y prendre part , l'empêcha même d'avoir la moindre relation avec les Américains ; cependant le Roi , sans se mettre dans le cas d'être accusé légitimement de tout sacrifier à son ambition , à son injustice , à sa perfidie , auroit pu prendre en quelque considération ce que l'on appelle la raison de l'état ; touché des avantages que sembloit présenter l'indépendance prochaine de l'Amérique ; il auroit pu penser qu'il étoit non-seulement de son intérêt , mais même de son devoir de la favoriser ; instruit de l'exemple que l'Angleterre a donné dans des circonstances moins favorables où se trouvoient les colonies , il auroit pu se croire autorisé à l'imiter ; convaincu par une longue suite de faits que la politique angloise

n'a d'autre base que l'intérêt personnel , la convenance la plus exclusive, une ambition envieuse & tyrannique ; il auroit pu se croire obligé de la rendre impuissante , en diminuant les moïens de la mettre en activité ; si S. M. avoit effectivement suivi la marche que l'on vient de tracer , est-il un juge éclairé & non prévenu qui eût osé la condamner & la dénoncer à la postérité comme un Souverain injuste & pervers , & comme l'ennemi du genre humain ? &c. On explique ensuite dans le plus grand détail les circonstances qui ont fait naître la guerre , en décidant Sa Majesté à favoriser la liberté des colonies angloises.

Mr. Gérard vient enfin d'être rendu à la France : il est arrivé le 18 au sein de sa famille. — La conjecture la plus vraisemblable en ce moment pour les politiques qui raisonnent d'après les lettres de Madrid , qui conviennent que le 27 Janvier le vent étoit bon aux Anglois , pour sortir de Gibraltar , est , que tout est terminé ; que Rodney , après avoir fait escorter le convoi marchand qu'il avoit pour le Levant , avoir ravitaillé Mahon & Gibraltar , aura longé la côte d'Afrique , & évité de rencontrer D. Gaston , en continuant sa route pour l'Amérique. — Suivant d'autres lettres de Madrid , en date du 8 , il venoit d'y arriver un courrier extraordinaire de Cadix pour annoncer l'arrivée de D. Gaston & le projet de D. Cordova de se réunir à lui. — Il est arrivé des changemens à l'égard de Mr. le chevalier de Ternay

15. Mars 1780.

509

qui devoit commander la division qu'on envoie dans l'Inde. On parle aujourd'hui d'une mission particuliere & secrete qui lui fera confiée , aiant sous ses ordres 5 vaisseaux de ligne , beaucoup de frégates & de bâtimens de transport avec des troupes. — Le Conquerant qui faisoit partie de l'escadre de M^r. de Guichen , est entré le 13 dans la rade de Brest après avoir été mouillé un jour ou deux à Bertheaume , parceque son grand mâc a consenti. Lorsqu'il a quitté le convoi , il n'étoit qu'à 12 lieues d'Ouessant à cause du calme & des vents contraires ; mais ils sont très-bons depuis plusieurs jours. On a dépêché aussitôt la frégate la Fiere pour tâcher de joindre M^r. de Guichen , & le prévenir de ce qui s'est passé auprès de Cadix.

Les avis de Philadelphie , du 30 Novembre , annoncent que Mr. le chevalier de la Luzerne , ministre-plénipotentiaire de France , avoit été présenté le 17 du même mois au congrès , auquel il remit la lettre suivante de S. M. T. C.

A nos très-chers , grands amis & alliés le président & les membres du congrès-général des Etats-unis de l'Amérique-septentrionale.

Mes chers , grands amis & alliés. “ Le mauvais état de la santé du sieur Gérard , notre ministre-plénipotentiaire auprès de vous , Païant mis dans la nécessité de demander son rappel , nous avons fait choix du chevalier de la Luzerne , colonel à notre service , pour le remplacer. Nous ne doutons point qu'il ne vous soit agréable , & que vous ne mettiez en

lui toute votre confiance. Nous vous prions de donner une entière créance à tout ce qu'il vous dira de notre part, & sur-tout lorsqu'il vous assurera de la sincérité de nos vœux pour votre prospérité, ainsi que de la constance de notre affection & de notre amitié pour les Etats-unis en général & pour chacun en particulier. Nous prions Dieu qu'il vous ait, mes chers, grands amis & alliés, en sa sainte protection „

Donné à Versailles, le 31 Mai 1779.

Votre bon ami & allié, Louis.

Et plus bas, de Vergennes.

Ce ministre prononça ensuite un discours auquel le président répondit par les démonstrations les plus vives d'amitié & d'attachement à la couronne de France. Le ministre fut alors reconduit chez lui.

M^r. le maréchal de Richelieu, vient d'épouser M^{de}. de Rothe; par leur contrat de mariage il lui assure 25 mille livres de rente & lui donne cent mille écus, qu'elle destine aux trois enfans qu'elle a de son premier mari; il lui auroit assuré son mobilier, estimé trois millions, si des jurifconsultes n'avoient fait appréhender qu'il pourroit être contesté par M^r. le duc de Fronsac. Ce mariage étoit prêt à se faire dès avant son procès avec M^{de}. la présidente de St. Vincent. Il pourra avoir des enfans de sa troisième femme; son pere, qui se maria au même âge que lui & très-infirmes, en eut un.

Il vient de paroître dans le *Mercur*, une critique amère des ouvrages & de la personne

15. Mars 1780.

511

ne de l'abbé de la Porte. La fin chrétienne de cet abbé lui a attiré des sarcasmes de tout genre de la part des philosophes avec lesquels il paroissoit s'entendre assez bien. Mais s'il y a de l'exagération & de l'impoture dans la critique ou plutôt la satire insérée dans le *Mercur*, il n'y en a pas moins dans l'apologie insérée dans *l'Année littéraire* n. 2. p. 109, où l'on n'hésite point à élever jusqu'aux nues le *Voyageur françois* qu'on dit avoir réuni les suffrages de tout le monde. A Dieu ne plaise que tout le monde accorde son suffrage à une compilation aussi informe, aussi fautive & mal vue quant à son objet principal; aussi remplie de contes & d'observations lubriques, indécentes, irréligieuses quant à l'accessoire.

Eh quoi, Mathan, d'un prêtre est-ce donc-là le *Rac. Athal.*
langage? (a). act. 2. sc. 5.

Nouvelles diverses.

On écrit de Belgrade & de Servie qu'il est

(a) L'estime très-fondée que les gens de bien ont pour les auteurs de *l'Année littéraire*, la confiance qu'ils ont dans les jugemens prononcés par ces critiques éclairés & ordinairement justes, ne me permettent pas de dissimuler une assertion si contraire à la vérité & qui tend à justifier toutes les maximes philosophiques adoptées sans réserve par ce cher abbé. V. les J. du 15. Avril 1777, p. 577. — 15. Déc. 1775, p. 371.

à craindre que le peuple irrité des mauvais traitemens qu'il a à essuier de la part du Bacha qui y commande, ne se révolte, & que sa rébellion n'ait des suites bien funestes. Ces lettres ajoutent que déjà plusieurs habitans de la Turquie & même des Musulmans qui ont beaucoup de confiance en nos intendans des frontieres, demandent la permission de venir s'établir sur le territoire autrichien, pour y trouver un asyle au cas que les circonstances devinssent plus fâcheuses dans leurs pays.

On mande de San-Marcello que deux païsans de Pescia qui portoit des denrées à la montagne, se trouvant le 27 Décembre dans les Alpes d'Andra, district de Lizzano, furent assaillis par la neige la plus abondante, accompagnée d'un vent impétueux ; que l'un de ces païsans eut le bonheur de se sauver ; mais que l'autre moins vigoureux, est resté enféveli sous la neige qui s'est élevée à plus de trois brasses de hauteur, en sorte qu'on n'avoit pu encore faire la recherche de son cadavre. On apprit aussi de Pontremoli, que le 30 du dit mois, on avoit trouvé mort sous la neige, dans les environs de Montelungo, le nommé Bernard Soggi, voiturier : il venoit de Plaïfance avec trois mulets chargés de fromages, dont deux ont également péri sous la neige.

Les lettres de Londres mandent que la cour a reçu enfin des nouvelles directes du combat naval, dont sans doute elle ne tardera pas à donner une relation.

M O R T S.

Jean Prince de Birkenfeld-Gelnhausen, Comte palatin du Rhin, Duc de Baviere, Comte de Veldentz & Spanheim, chevalier de l'Ordre de St. Hubert & de celui du Lion - Palatin &c, est mort à Manheim le 9 Février dans la 82e. année de son âge. C'est le fils puiné de ce Prince défunt qui vient d'épouser la sœur cadette du Duc des Deux-Ponts.

Le comte d'Aché, vice-amiral de France, est mort le 10 Février à Brest, il a été inhumé le lendemain avec la pompe due à son rang. Peu avant sa mort, Mr. d'Hector, commandant de la marine, lui a remis, dit-on, le cordon - bleu & le bâton de maréchal de France, apportés par un courier extraordinaire. Le grade de vice-amiral du Ponent, pour commander dans toute l'étendue de l'Océan sous l'autorité & en l'absence de l'amiral, vacant par son décès, a été donné au comte d'Aubigny, le plus ancien lieutenant-général des armées navales.

Dans le dernier Journal, p. 350, dans la note (b), *proparandus*, lisez *properandus*. — P. 360, l. 26, après *cataclismum* placez un point. — *Ibid.* l. 29, *Lescharbot*, lisez *Lescarbot*. — P. 375, l. 5, *effets*; lisez *effets*. — *Ibid.* l. 25, au lieu de p. 409, lisez p. 499. — P. 386, l. 28, *Noirken*, lisez *Nolcken*. — P. 398, l. 27, *seta*, lisez *sera*. — *Ibid.* *ette*, lisez *être*. — P. 373, l. 1, *anvoïé*, lisez *envoïé*. — P. 407, l. 15, ôtez le point après *chebecs*. — P. 408, l. 22, *Extrait &c*, ôtez ce titre. — P. 421, l. 8, *Nouvelles diverses*, ôtez ces mots.

Dans le présent Journal, p. 431, l. 25, *cùm numerat annos*, lisez *cùm numerat dotēs*.



T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	467
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	469
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	471
ESPAGNE.	}	<i>Madrid.</i>	472
		<i>Cadix.</i>	475
ITALIE.	}	<i>Rome.</i>	477
		<i>Naples.</i>	478
		<i>Bologne.</i>	479
		<i>Milan.</i>	479
ALLEMAGNE.	}	<i>Vienne.</i>	480
		<i>Ratisbonne.</i>	481
		<i>Berlin.</i>	483
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	490
PAYS-BAS.	(<i>La Haye.</i>	495
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	503
		<i>Nouvelles diverses.</i>	511
		<i>Morts.</i>	513